

l'agence métropolitaine des déchets ménagers



**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**2020

## **SOMMAIRE**

INI	RODUCTION	2
l.	RETROSPECTIVE 2012-2018 ET PREMIERES TENDANCES 2019	3
1.	Les opérations de fonctionnement 2012-2019	3
2.	Les opérations d'investissement 2012-2019	8
II.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020-2028	21
1.	Une inflation prévue à 1,2 %	21
2.	Une croissance démographique conforme au PRPGD	21
3.	Une évolution volontariste des tonnages conformes au PRPGD	23
4.	La nouvelle trajectoire de la TGAP	26
5.	La nouvelle trajectoire tarifaire	28
6.	Le déploiement du plan d'action du « Grand Défi »	29
7.	Des renégociations de contrats à venir, tant en matière d'exploitation que de valorisation	34
8.	Une masse salariale maîtrisée	34
9.	La stratégie internationale du Syctom	35
III.	LA PROSPECTIVE FINANCIERE EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT 2020-2028	37
1.	Le maintien des soldes budgétaires en fonctionnement	37
2.	La poursuite des investissements	38
IV.	LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE	42
1.	L'encours de dette actuel	42
2.	La stratégie d'endettement sur la période 2020-2028	44
V.	LES RATIOS DE GESTION ET L'EPARGNE	45

## INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

Cette année encore, le Syctom maintient sa volonté d'une information financière la plus complète possible de ses membres, avec des projections s'étendant sur une période particulièrement longue (2020-2028). Cet exercice de transparence s'inscrit dans la démarche de la notation renouvelée pour la deuxième année. Cette approche crédibilise le recours aux financements auprès des investisseurs internationaux et valorise le respect des objectifs budgétaires.

Dans ce cadre, le SYCTOM transcrit dans ses prévisions la forte contrainte budgétaire liée à l'évolution de la TGAP. Cette trajectoire était annoncée dans le précédent DOB, elle a été confirmée dans le cadre de la loi de finance initiale 2019, avec un surcoût de 174 M€ pour le Syctom d'ici 2028. La trajectoire tarifaire présentée dans le cadre du présent DOB tient nécessairement compte de cette contrainte désormais inscrite en loi de finances.

Cet exercice de transparence sur la trajectoire tarifaire du Syctom devra s'accompagner, au début de la prochaine mandature, d'une réflexion sur le sens de cette tarification, s'agissant notamment de sa dimension incitative, afin d'établir un pacte financier pour les prochaines années. Et ce d'autant que le projet de mise en place de la consigne, actuellement discuté dans le cadre du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, fait peser un risque supplémentaire sur les équilibres budgétaires du Syctom.

Dans cet environnement porteur de nombreuses incertitudes, le Syctom poursuit les projets de modernisation de son parc industriel : les travaux de l'UVE lvry/Paris XIII suite au permis de construire délivré fin 2018, le renouvellement du site de Saint-Ouen, la continuation de l'adaptation du parc de centre de tri à l'extension des consignes de tri, dans la continuité de la livraison du centre de Paris 17 en 2019.

Les orientations budgétaires décrites ci-après sont dans la continuité de celles exposée l'année dernière. Elles continuent de démontrer le caractère soutenable, sur le plan financier, de la stratégie opérationnelle. Elles ont comme caractéristiques principales :

- La très forte progression des investissements avec 1,2 mds € prévus sur la période 2020-2028, dont la majorité des dépenses se concentre sur la période 2020-2023 sous l'effet de la reconstruction de l'UVE Ivry Paris 13, de la rénovation du centre de Saint-Ouen et de l'adaptation des centres de tri.
- Une stabilité des contributions des membres du Syctom jusqu'en 2020, suivie d'un ajustement nécessaire en 2021 puis régulier les années suivantes pour financer le surcoût de la TGAP.
- Le recours important mais soutenable à l'endettement avec près d'un milliard d'euros de nouveaux emprunts sur la période 2019 2024.

Enfin, la prospective financière prend en compte les incertitudes concernant les objectifs de tri des déchets alimentaires à la source et leurs conséquences sur le projet d'UVO à Ivry / Paris XIII. La prudence et la réflexion sur cet investissement à venir sont nécessaires mais conduisent à se reposer la question sur les perspectives d'enfouissement, fortement impactées par la trajectoire de la TGAP, ainsi que sur les caractéristiques et le dimensionnement des installations. En effet, le fonctionnement en réseau de nos installations pourrait aussi évoluer avec la création de l'unité de mise en balles et stockage temporaire des ordures ménagères résiduelles dès 2020.

Ce sont toutes ces raisons qui ont conduit le Syctom à s'engager dans le Grand Défi. Ce document est l'occasion de décliner les actions prévues dans cette démarche, dont les grands principes ont été entérinés lors du comité syndical de juin 2019.

## I. Rétrospective 2012-2018 et premières tendances 2019

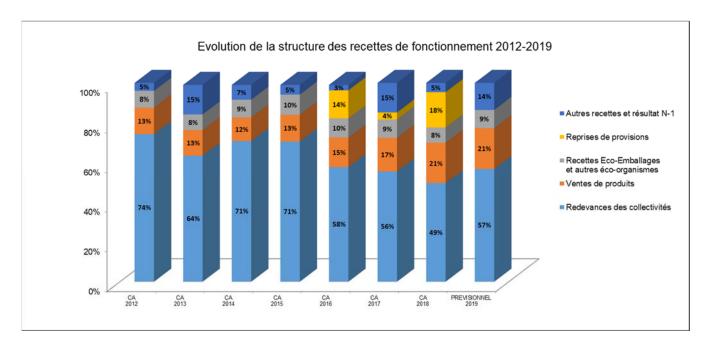
## 1. Les opérations de fonctionnement 2012-2019

## L'évolution de la structure des recettes de fonctionnement 2012-2019

Les redevances des collectivités restent la principale ressource (57 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement en 2019).

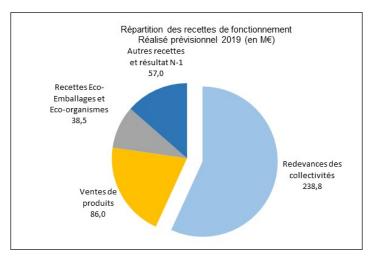
Depuis la mise en place de la nouvelle tarification en 2016, le tarif de la redevance est stable (94 € / t pour les ordures ménagères et les objets encombrants et 5,60 €/habitant pour la part population).

Pour mémoire, la reprise des provisions à compter de 2016 correspond à une recommandation de la CRC de réajuster à la baisse le total des provisions (154,4 M€ en 2015).



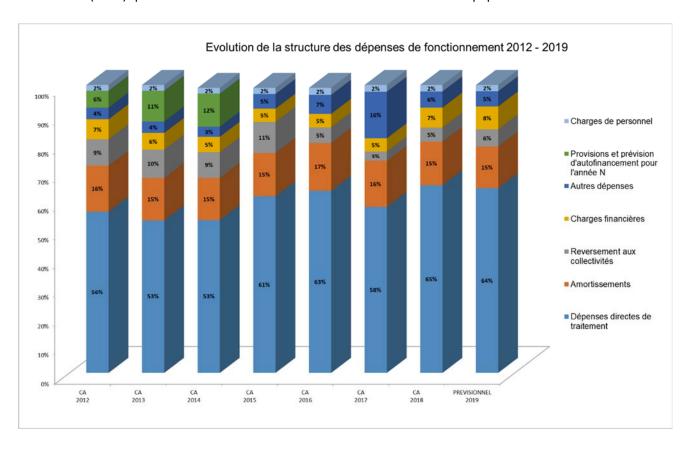
## La structure des recettes de fonctionnement 2019

Les redevances s'élèvent à 238,8 M€ en réalisé prévisionnel 2019 sur un total de 420,3 M€ de recettes.



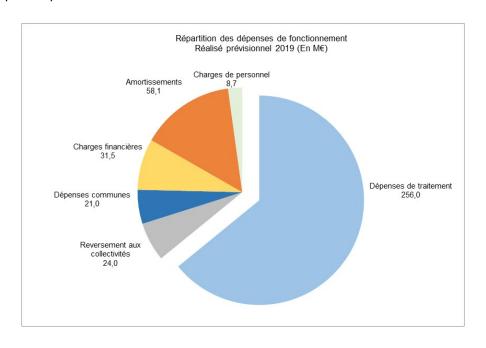
## L'évolution de la structure des dépenses de fonctionnement 2012-2019

La structure des dépenses de fonctionnement est stable sur la période. Les dépenses directes liées au traitement des déchets représentent la principale dépense (64 % pour le réalisé prévisionnel 2019) suivies par les amortissements (15 %) qui favorisent le financement et le renouvellement des équipements.



## Les dépenses de fonctionnement 2019

Les dépenses liées aux contrats d'exploitation des installations de traitement des déchets du Syctom et aux contrats de traitement dans des installations externes restent le principal poste de dépenses (256 M€) sur un total de 399,3 M€ de dépenses prévisionnelles en 2019.

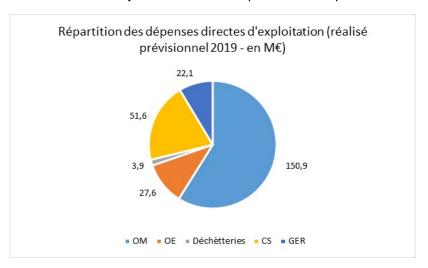


## Les grandes caractéristiques des opérations de fonctionnement 2019

Les dépenses d'exploitation des centres et les prestations liées au traitement forment le principal poste de dépenses de fonctionnement (256 M€ en 2019 soit 64 % du réalisé prévisionnel).

## • Les dépenses de traitement

Le traitement des OM, avec 150,9 M€, constitue la principale dépense de traitement. Elle comprend les dépenses d'incinération (81% des 150,9 M€) ainsi que celles d'enfouissement (10 %). Les dépenses liées au traitement des collectes sélectives puis celles liées aux objets encombrants représentent respectivement 51,6 M€ et 27,6 M€.



En 2019, les équipements ont connu des difficultés particulièrement marquées :

- 38,4 jours d'indisponibilité à Isséane dont 35,1 jours de fortuits (91 % du total) et 3,3 jours de grève du personnel (9% du total).
- A lvry, les aléas ont été multiples : dysfonctionnements du groupe turbo-alternateur (GTA) entrainant un arrêt de l'exploitation, panne sur le moteur du pont grappin ; défaillance sur la pompe alimentaire; bourrage au niveau du silo de cendre sous électrofiltre du four 1. Tous ces aléas, en plus des aléas courants, se sont traduits par 114 jours d'indisponibilité.
- A Saint-Ouen, la ligne 3 n'a pu redémarrer qu'en juin 2019 au lieu de novembre 2018, suite à des défauts d'approvisionnement en équipements nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement du traitement des fumées. Le nombre de jours d'indisponibilité a été de 296 jours.

Toutes ces difficultés ont nécessité l'inscription supplémentaire de près de 6 M€ lors de la Décision Modificative de novembre, du fait de dépenses d'enfouissement et de transferts en hausse.

Par ailleurs, en 2019, l'avenant 29 au contrat d'exploitation du centre de Saint-Ouen s'exerce en année pleine. Pour mémoire, cet avenant a consisté à décompenser les dépenses (réglées directement par le Syctom) et les recettes (encaissées directement par le Syctom) suite aux recommandations de la CRC.

## • La prévention des déchets et l'animation du territoire : Le TZDZG

Après avoir obtenu en 2015 avec les collectivités adhérentes volontaires, le label « Territoire zéro déchet Zéro Gaspillage » le Syctom a contractualisé avec l'Ademe un programme relai fin 2017. Dispositif d'animation du territoire, la gouvernance du projet TZDZG est assurée par un comité de pilotage composé des élus des commissions « Animations du Territoire » et « Efficience du tri », et par un comité technique des référents techniques des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) adhérents du Syctom. Un poste de chargé de mission TZDZG coordonne les actions et articule les différentes actions avec les responsables au sein du Syctom.

Un deuxième comité technique a été organisé en juin 2019 où tous les EPT étaient représentés ainsi que l'Ademe et la Région Ile-de-France. Outre un rappel sur les axes du programme et le rôle du comité, un bilan des actions de l'année 1 a été présenté. A noter dans le cadre de ce bilan :

- La réalisation de 11 formations par 6 EPT dans le cadre de l'accompagnement du Syctom à la construction de Plan Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Le soutien opérationnel aux territoires pour l'Extension des Consignes de Tri

- L'élaboration d'un catalogue d'accompagnement à l'élaboration des PLPDMA à destination des EPT par le biais de modules de formations méthodologiques ou thématiques selon leurs besoins.

## • L'accompagnement des collectivités

Depuis plus de 10 ans, le Syctom accompagne les collectivités et établissements publics de son territoire dans leur politique d'amélioration de la gestion des déchets. Ce dispositif de soutien comporte trois axes sur la période 2015 – 2020 :

- o La prévention des déchets
- La prévention et la gestion des biodéchets
- Le tri des emballages et des papiers graphiques

Au 1<sup>er</sup> octobre 2019, 27 projets auront été examinés et soutenus pour un montant global de 1,54 M€.

## La sensibilisation des publics

En 2019, la sensibilisation sur les déchets alimentaires pour répondre aux collectivités, toujours plus nombreuses à conventionner avec le Syctom sur la collecte de déchets alimentaires, s'est poursuivie. Outre la production de visuels, des formations à destination des accompagnateurs en milieu scolaires et des commerçants complètent le dispositif. Cette année a aussi été consacrée à la consolidation et à la valorisation des retours d'expériences des collectivités et à l'analyse de la campagne comme des outils créés pour développer son impact.

Autre volet du dispositif d'accompagnement pour la sensibilisation, la mise à disposition d'équipes d'écoanimateurs, formés à l'animation et aux thématiques de gestion des déchets. Depuis 2018, 4 équipes de 10 écoanimateurs interviennent aux côtés des collectivités pour la sensibilisation des publics. Ce dispositif renforcé rencontre un vif succès. Ainsi, au 1<sup>er</sup> septembre 2019, 63 674 logements sensibilisés avec un taux moyen de sensibilisation de 57,75%, 68 ateliers pédagogiques ont eu lieu dans 8 EPT. Les éco-animateurs ont participés à 110 évènements de ville comme des animations sur les marchés, fêtes locales ou bien l'opération Paris Plage où 11 296 personnes sensibilisées. L'ensemble des interventions des éco-animateurs représente 2 079 demijournées pour un budget global, pour 2019, d'environ 3,7 M€.

## Le focus sur le compostage domestique : une demande exponentielle

La gestion des déchets alimentaires par des pratiques de compostage *in situ* présente de réels avantages : faible impact environnemental, possibilité de créer du lien social et retour au sol de la matière organique.

En 2019, toutes les collectivités adhérentes ont bénéficié du dispositif proposé par le Syctom et ont signé une convention pour la fourniture de matériel. En 2019, les demandes ont été particulièrement soutenues. Ainsi au 1<sup>er</sup> septembre, 31 327 composteurs individuels ou collectifs ont été fournis aux collectivités. En 1 an, autant de composteurs ont été fournis qu'entre 2011 et 2018 (30 543).



Dans le cadre du dispositif, le Syctom a poursuivi l'évaluation des programmes mis en œuvre par les collectivités. Concernant les analyses physico chimiques du compost : 8 analyses ont été réalisées et interprétées par les bureaux d'études en 2019 sur 8 sites. Des maîtres composteurs interviennent pour la réalisation du diagnostic de site, la réunion de lancement, l'installation du site et le suivi avec trois passages sur une durée de 8 mois.

#### Ainsi en 2019:

- 1 162 interventions (Terre de Lombric, Urban Eco et EDM Compost) ont été réalisées ;
- 255 personnes ont été formées à être « référent compostage » lors de 20 journées : 3 sur le lombricompostage, 15 sur le compostage partagé et 2 sur la gestion intégrée des déchets verts.

Cette très forte mobilisation des territoires sur le compostage a mobilisé des moyens financiers pour 2019 d'environ 5,5 M€.

## La sensibilisation des étudiants au design et à l'éco conception

La 7e édition du concours Design Zéro déchet 2019, action phare du Syctom pour innover et éco concevoir des biens et des services durables, avait pour thème la prévention des déchets dans les filières jouets, sport, bricolage et jardinage. L'édition a bénéficié d'une marraine de renom, la designer matali crasset et de partenaires en lien avec les filières : Leroy Merlin, Décathlon et l'association Rejoué. Ces derniers se sont engagés, aux côtés du Syctom à accompagner les lauréats dans la concrétisation opérationnelle des projets.

L'édition 2019 a rencontré un vif succès avec 176 projets déposés issus de 43 écoles dont 21 hors Ile-de-France, 14 projets finalistes et toujours 4 prix dont un prix du Syctom. Cette année encore, une exposition au Ground Control des finalistes a eu lieu pendant Paris Design Week du 11 au 15 septembre.



## L'ouverture au public des sites, connaître la réalité des déchets et valoriser les centres de traitement

Depuis fin 2018, un marché a été conclu avec la société Rouge Vif Junium en renfort des moyens humains du Syctom pour la découverte de ses sites industriels avec l'objectif de faire connaître nos métiers comme de faire adhérer aux bons gestes les visiteurs. Ainsi le Syctom accueille un public varié : institutionnels, presse, étudiants, public relais, délégations, services techniques... Au premier semestre 2019, malgré l'indisponibilité à la visite de nombreux sites en travaux, 154 visites ont été réalisées pour 1 583 personnes ; chiffres qui devront être complétés du bilan des 2 journées portes ouvertes prévues mi-novembre.

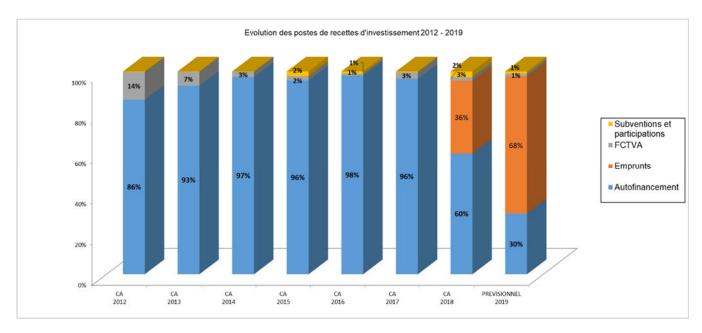
## • Le point sur les provisions

Le SYCTOM a fini de reprendre l'ensemble des provisions suite à la recommandation de la CRC dans son rapport de mai 2016. Pour l'année 2019, il reste une provision constituée en 2018 pour 0,29 M€. Le contentieux en question concerne un accident intervenu sur le centre Isséane à Issy-les-Moulineaux. L'instruction du dossier est en cours.

## 2. Les opérations d'investissement 2012-2019

## L'évolution de la structure des recettes d'investissement 2012-2019

La structure des recettes d'investissement a fortement évolué depuis 2017 : l'autofinancement (dotations aux amortissements et capitalisation des excédents de fonctionnement) représentait la quasi-totalité des ressources jusqu'en 2017. Elle passe à 30 % en 2019 pour céder la place aux emprunts qui occupent 68 % des ressources.



## La structure des recettes d'investissement 2019

Le réalisé prévisionnel des recettes d'investissement en 2019 (hors opérations d'ordre patrimoniales) sont :

107,0 M€	Autofinancement constitué par les amortissements (58,1 M€) et la capitalisation des excédents de fonctionnement des exercices précédents (48,9 M€).
243,9 M€	Prévision d'emprunts mobilisés d'ici fin 2019.
4,5 M€	FCTVA
4 M€	Subventions perçues et remboursement du SIAAP dans le cadre du projet commun de cométhanisation
359,4 M€	Total des recettes d'investissement

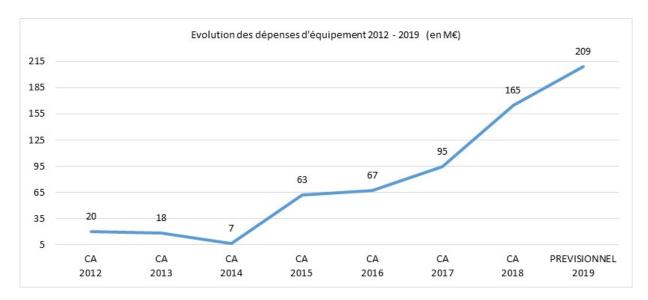
## La structure des dépenses d'investissement en 2019

L'ensemble des dépenses d'investissement comprend les grands postes suivants :

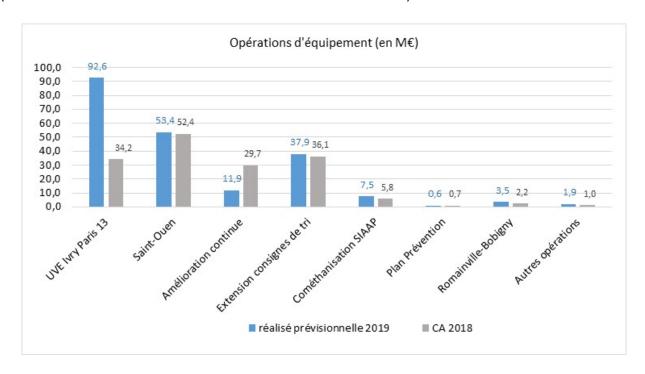
- 209 M€ de dépenses d'équipement (soit un réalisé prévisionnel entre 80 et 86 % comparable à celui de l'année dernière). Pour mémoire, le réalisé 2017 s'élevait à 95,4 M€ et le réalisé 2018 à 162,1 M€.
- 64,4 M€ de remboursement des emprunts mobilisés qui comprennent l'annuité du remboursement du stock des emprunts mobilisés de 22,1 M€ et le remboursement anticipé de 42,6 M€ des trois derniers emprunts structurés DEXIA.
- 129,4 M€ d'opérations comptables : Il s'agit des transferts des frais d'études sur les comptes travaux suite au démarrage du chantier de l'UVE IP13 (128,5 M€) et des subventions transférables reprises en compte de résultat (0,9 M€).
- 48,9 M€: La reprise du besoin de financement 2018 couverte par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018.
- 0,9 M€ d'opérations comptables de reprise de subventions transférées sur le compte de résultat.

# <u>Le détail des dépenses d'équipement sur la période 2012 - 2018 et perspectives 2019 (hors opérations comptables) :</u>

Les dépenses d'équipement continuent de progresser depuis le point bas de 2014 (6,6 M€) pour se situer à 209 M€ en réalisé prévisionnel 2019.



Sur les 209 M€, les principales opérations sont la reconstruction de l'UVE du site Ivry/Paris XIII, le renouvellement du centre de Saint-Ouen, l'adaptation des centres de tri à l'extension des consignes de tri (dont la construction du centre de tri Paris 17 livré durant l'été 2019).



### Le point sur les projets en cours :

## Amélioration continue des UIOM:

## <u>Isséane</u>

La campagne d'analyse du contenu biogénique des déchets à partir d'une analyse au carbone 14 du CO2 des gaz de combustion se termine en octobre 2019 (80 k€ TTC). Ce dispositif permet de s'assurer de la teneur en biomasse réelle contenue dans les déchets traités. Les premiers résultats montrent que cette valeur est de l'ordre de 60% (et non de 50% comme pris habituellement de manière empirique). Le résultat de cette étude permettra de fiabiliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre que le Syctom réalise chaque année.

Les travaux d'amélioration du réseau incendie du site ont été réalisés en 2019 pour 200 k€. Un renforcement structurel de la plateforme des analyseurs a été engagé pour 200 k€ afin de respecter les futures réglementations européennes (BREF Incinération). Les travaux seront réalisés avant fin 2019.



## **Ivry-Paris XIII**

En 2019, les modifications suivantes ont été réalisées dans le cadre de l'amélioration continue :

- mise en conformité machines (330 k€ TTC). Fin des travaux en 2020.
- remplacement de l'éclairage du bloc usine avec garantie d'accessibilité (216 k€ TTC). Fin des travaux en novembre 2019.
- mise en place d'une régulation de combustion automatique sur les deux fours afin de produire plus de vapeur livrée à la CPCU (600 k€ TTC).

## Reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII



Les prestations de conception, construction et d'exploitation du nouveau centre d'Ivry-Paris XIII ont été confiées en février 2015 au groupement IP13 composé des sociétés Ivry-Paris XIII (mandataire) / Eiffage Génie Civil / Chantiers Modernes Construction / Hitachi Zosen Inova AG / Vinci Environnement / GTIE Infi / Satelec / BG Ingénieurs Conseils SAS / AIA Life Designers dans le cadre d'un marché global.

Pour accompagner le Syctom, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique a été attribué en septembre 2015 au groupement WSP France – Cabinet Merlin - TPFI pour le lot technique et au cabinet Parme Avocats pour le lot juridique.

Le Préfet du Val de Marne a qualifié de Projet d'Intérêt Général (PIG) le projet de futur centre du Syctom par arrêté du 19 février 2016 afin d'engager la mise en compatibilité du PLU effective depuis le 26 avril 2018 suite à l'arrêté pris par le Préfet.

Le permis de construire, valant également permis de démolir l'UIOM, a été délivré par le Préfet du Val de Marne le 28 septembre 2018 et l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter l'UVE a été signé le 23 novembre 2018.

Le Syctom a déclenché le 16 octobre 2018 la tranche conditionnelle de construction et de mise au point de l'UVE du marché global conclu avec le groupement IP13 pour un montant de 498,4 M€ TTC.

Le chantier de réalisation de l'UVE s'est ouvert début novembre 2018 pour une durée contractuelle de 61 mois. La Mise en Service Industrielle est à ce jour prévue pour fin 2023. C'est à cette échéance que l'UIOM sera mise définitivement à l'arrêt pour être ensuite déconstruite (durée prévisionnelle de 14 mois).

Les 7 premiers mois du chantier (novembre 2018 à mai 2019) ont été consacrés aux travaux préparatoires (relocalisation de certaines fonctions de l'UIOM afin de libérer l'emprise de construction de l'UVE) ainsi qu'aux aménagements du chantier (base vie, installations électriques, séparation des flux de circulation, clôtures, ...).

Les travaux de fondations profondes (parois moulées et pieux forés) ont débuté en mai 2019 et se poursuivront jusqu'à fin octobre 2019. Les opérations de terrassement se dérouleront au cours du dernier trimestre 2019 et le montage des 5 grues à tour sera réalisé entre octobre 2019 et janvier 2020.

## Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen



L'intégration architecturale et paysagère du site, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet REICHEN et ROBERT & Associés, a débuté en 2017 et se poursuivra jusqu'à fin 2022, début 2023.

La maîtrise d'œuvre de la requalification du traitement des fumées a été confiée à Setec Environnement et Ingévalor. Les travaux permettront d'améliorer les performances environnementales du site en limitant également les rejets liquides, mais aussi de doter cette installation d'équipements de récupération énergétique complémentaires afin de capter toutes les calories contenues dans les fumées, et ainsi améliorer encore le taux de valorisation de ce site.

## L'intégration architecturale et paysagère (130 M€ TTC)

Les travaux principaux de fondation des futurs ouvrages ont été réalisés en 2018/2019.

Le chantier du bâtiment côté rue Ardoin a été stoppé en mai 2019 suite à des difficultés de compatibilité entre la structure béton et les futurs façades vitrées. Les solutions techniques ont été trouvées et le chantier a repris au mois de septembre 2019 pour s'achever fin 2020.



Le nouveau bâtiment mâchefers (chantier démarré en octobre 2018) sera achevé en mars 2020.

Les infrastructures des bâtiments front de Seine sont en cours. Ces nouveaux bâtiments, qui accueilleront à terme l'exploitant, seront terminés fin 2020.

Les renforcements de la structure de la fosse OM nécessaires à la tenue du nouvel habillage sur la

partie haute du bâtiment ont débuté en 2019, mais la coactivité avec le site en exploitation n'a pas permis son achèvement cette année. Ces travaux se poursuivront en 2020.

L'expropriation de la parcelle J11 a été menée par Séquano, aménageur de l'éco-quartier des Docks au mois de juillet 2019. Cette dernière acquisition, dont la procédure est en cours pour un montant de 1,2 M€, permet au Syctom de maitriser entièrement le foncier.

## Le nouveau traitement des fumées (115 M€ TTC)

Le chantier de la ligne 3 a subi un retard important suite à une défaillance dans l'approvisionnement de certains matériels. La mise en service de cette ligne est intervenue en juin 2019, et se poursuit actuellement avec la marche industrielle jusqu'à mi-novembre. Les premiers résultats en terme de performances environnementales sont très positifs. Le contrôle des performances garanties contractuelles sera réalisé avant la fin de l'année 2019.

## Déchetterie provisoire

Une convention signée avec la Ville de Paris en 2017 autorise le Syctom à réaliser une déchetterie provisoire sur un terrain contigu au site et sur lequel la Ville de Paris a un projet de construction de garage à bennes. Les travaux d'aménagement en cours permettront la mise en service de cette déchetterie début 2020.

## Saint-Ouen - Gestion des effluents liquides

Depuis la mise en service de l'usine, les prescriptions réglementaires concernant la gestion des effluents et les rejets d'eaux industrielles et d'eaux pluviales ont évolué de façon sensible dans le sens d'une diminution des valeurs limites autorisées pour les concentrations et flux de polluants contenus dans les rejets, en particulier en ce qui concerne les métaux lourds. Dans cette optique, le traitement des eaux industrielles résiduaires doit être entièrement requalifié. Il devra être plus performant en terme d'abattement de métaux lourds notamment.

Suite à une procédure de dialogue compétitif, le marché de conception-réalisation pour ces travaux de réhabilitation a été attribué pour un montant de 10.2 M€ TTC.

La solution retenue consiste à envoyer les effluents sur deux étages de traitement avant rejet au réseau d'assainissement.

Les études de ce marché ont débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les travaux ont débuté le 15 mars 2018 et se poursuivront jusque mi-2020.

Les études ainsi que les travaux de ce marché font l'objet de subventions de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (environ 480 000 euros pour les études et 1,8 M€ pour les travaux).

## Captation du CO2 contenu dans les fumées d'incinération

En avril 2015, le Syctom a signé un contrat de recherche et développement relatif au captage et à la valorisation du carbone contenu dans les fumées d'incinération via un procédé industriel de bio-remédiation à forte efficacité énergétique pour la production de biomatériaux et de biocarburant. Le consortium de recherche est constitué principalement de Setec Environnement (mandataire), KTH Stockholm (cotraitant), l'Ecole Polytechnique de Montréal (cotraitant), l'Ecole des Mines de Paris (cotraitant).

Après une première phase de sélection des souches algales compatibles avec les fumées d'incinération des installations du Syctom, le travail en 2018 et 2019 s'est concentré autour de la conception des pilotes. Les premiers prototypes sont en cours d'installation chez un des partenaires du groupement (Université d'Almeria, sous-traitant de SETEC).

Ce projet estimé au global à 12 M€, dont 3,2 M€ pour la partie recherche et 8,8 M€ pour le pilote industriel.

## Centre de traitement multifilière de Romainville / Bobigny

Conformément à la délibération du comité syndical en date du 12 avril 2018, le Syctom a lancé une consultation afin d'attribuer un marché public global de performance (portant sur la conception, réalisation, exploitation, maintenance de l'installation) à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- recourir massivement au transport alternatif par voie d'eau à partir du canal de l'Ourcq;
- étendre la capacité du centre de tri de collectes sélectives multimatériaux à 60 000 t/an ;
- créer sur le site une unité de réception des déchets alimentaires à hauteur de 40 000 t/an ;
- maintenir la déchèterie (réception à hauteur de 15 000 t/an), complétée par une ressourcerie ;
- pour les ordures ménagères résiduelles, mettre en œuvre la solution technique relative à l'optimisation de la logistique urbaine : réception des OMR à hauteur de 350 000 t/an, préparation par séchage naturel (à hauteur de 250 000 t/an) et mise en balles d'une partie des OMR séchées pour constitution d'un stock tampon puis transfert par voie fluviale.

La démarche de participation et d'information du public sous l'égide d'un garant de la CNDP se poursuit jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Dans ce cadre, le Syctom a mis en place en janvier 2018 un Groupe Citoyens qui réunit une quarantaine d'habitants et de représentants associatifs. Depuis sa création et jusqu'à l'été 2019, le Groupe Citoyens s'est réuni 9 fois et a travaillé sur un ensemble de thématiques qui ont permis d'enrichir le projet.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élevait, avant la concertation avec les riverains, à 260,2 M€ TTC en investissement. Ce montant ne comprend pas la partie exploitation ni plusieurs éléments complémentaires de programme intégrés dans la consultation tels que la couverture du chemin de halage, le traitement architectural ambitieux du projet et l'évacuation et le traitement des terres polluées. Il n'intègre pas, non plus, le coût du foncier nécessaire à la réalisation de cette opération.

## Partenariat d'Innovation Syctom – SIAAP / Projet Cométha:

Un partenariat entre le Syctom et le SIAAP a été construit depuis plusieurs années en vue d'un projet de traitement commun des ressources organiques issues des déchets ménagers et des eaux usées de l'agglomération parisienne.

Concernant le traitement de la matière organique, le Syctom met en œuvre une stratégie adaptée aux deux flux à gérer dans le futur, à savoir les déchets alimentaires triés à la source (dont les tonnages sont amenés à augmenter) et la Fraction organique résiduelle (FOr) qui restera présente dans les OMr à moyen terme. Dans tous

les cas, déchets alimentaires et FOr ne seront jamais mélangés, et si ces deux flux feront l'objet (séparément) d'une valorisation énergétique par méthanisation, seul le digestat issu du traitement des biodéchets retournera au sol.

L'objectif global du partenariat d'innovation, décomposé en 3 phases distinctes, est de permettre au SIAAP et au Syctom de disposer d'une unité de traitement par co-méthanisation à haut rendement de la fraction organique résiduelle des ordures ménagères, des boues de stations d'épuration et autres intrants (fumier, graisses).

Cette démarche s'est concrétisée par la signature d'un accord-cadre de coopération le 11 janvier 2016 et de la constitution d'un groupement de commandes en mars 2016.

L'intérêt de ce partenariat d'innovation est basé sur la recherche et développement avec la réalisation de tests et essais en laboratoire pour valider le choix des titulaires en termes de développement de technologies innovantes ou d'optimisation de procédés existants. Les deux collectivités ont décidé d'attribuer en décembre 2017 le partenariat d'innovation à 4 groupements titulaires :

- Le groupement CMI-Proserpol pour un montant de 2 M€TTC;
- Le groupement Vinci-Naldeo pour un montant de 3,6M€TTC;
- La société SUEZ pour un montant 2,8M€TTC;
- Le groupement Tilia-Gicon-DBFZ- Fraunhofer pour un montant de 1,9M€TTC.

## Phase 1: Recherche - Tests et essais en laboratoire (18 mois)

Cette phase a fait l'objet d'essais et d'analyses en laboratoire sur la co-méthanisation de boues, de FOR etde fumiers équins, ainsi que sur la minimisation et la valorisation des sous-produits. Les essais réalisés ont permis de définir une unité pilote à réaliser en phase 2.

Soit un montant total pour l'ensemble de la phase 1 d'environ 10,3 M€ TTC dont 50% sont à la charge du Syctom conformément à la clé de répartition prévue dans la convention de groupement.

## Phase 2 : Développement – Construction et exploitation d'une unité pilote (36 mois)

L'unité pilote devra présenter une capacité suffisante au regard des gisements envisagés et pour pouvoir transposer les résultats à l'unité industrielle (phase 3). Les essais réalisés sur le pilote pourront durer jusqu'à 2 ans. Ils permettront de définir les caractéristiques du projet industriel à envisager en phase 3.

Les contrats prévoient qu'au plus 2 des 4 titulaires se voient confier la réalisation d'un pilote industriel sur un site du SIAAP. La décision sera prise par les maîtres d'ouvrage fin 2019.

### Usine de méthanisation de Gennevilliers - co-maîtrise d'ouvrage avec le Sigeif

La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a étendu l'obligation de tri des biodéchets aux ménages. Le compostage domestique est une des solutions de traitement pour ce type de déchets. Néanmoins, compte-tenu de la spécificité du territoire du Syctom, des collectes organisées de déchets alimentaires se développent. Elles nécessitent des installations de traitement dédiées, en capacité suffisante et situées à des distances raisonnables des lieux de production de ces déchets.

La nature et les volumes de ces biodéchets, à l'échelle de la métropole de Paris, qu'il soit d'origine domestique ou des activités commerciales, conduit à s'orienter vers un traitement mutualisé de différents flux dans une solution de méthanisation.

De plus, les éléments de prospective de gisement figurant dans la contribution du Syctom au futur plan régional de gestion des déchets, conduisent à des besoins importants de traitement des biodéchets des ménages estimés à 140.000 tonnes en 2025 et 189.000 tonnes en 2031.

Ce projet de création d'une unité de méthanisation de déchets alimentaires sur le port de Gennevilliers, aux fins de produire du biogaz, bénéficie du soutien de neuf acteurs d'Ile-de-France : la Ville de Gennevilliers, la Ville de Paris, le Sigeif, le Syctom, la Chambre Régionale de l'agriculture d'Ile-de-France, HAROPA-Ports de Paris, le Groupement National de la Restauration, Perifem et GRDF.

Le projet est porté de manière opérationnelle par le Syctom et le Sigeif avec l'appui technique de GRDF.

Les caractéristiques essentielles du projet sont :

- Une implantation sur un terrain sur le Port de Gennevilliers ;
- Un gisement à réceptionner pouvant aller jusqu'à 50 000 tonnes par an provenant principalement des collectes de biodéchets ménagers et des gros producteurs;
- Le recours à la voie fluviale pour l'évacuation du digestat ;
- L'intégration urbaine et paysagère ;
- Le développement d'une production locale d'énergie renouvelable, le biométhane;
- La Valorisation agronomique (production d'un digestat de qualité).

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2017 et 2018 conjointement avec le Sigeif. La conclusion de cette étude, favorable à la faisabilité de ce projet, a permis aux deux collectivités de prendre la décision de poursuivre.

## Montage juridique:

Le montage de type concessif est l'outil qui permet de répondre au besoin propre de chacun des deux syndicats (traitement et valorisation des déchets pour le Syctom et activité touchant au gaz pour le Sigeif). qui vont créer un groupement d'autorités concédantes pour ce projet. En effet, il sera demandé à l'exploitant de compléter les gisements apportés par le Syctom dans les premières années d'exploitation, pendant la montée en puissance des collectes sélectives de déchets alimentaires sur le territoire du Syctom.

## Eléments de planning:

- Convention d'occupation du domaine public avec HAROPA Ports de Paris : signature début 2020
- Convention d'autorités concédantes : délibération en décembre 2019
- Lancement de la procédure de commande publique : délibération en décembre 2019
- Lancement de la consultation publique de conception, construction et exploitation : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019
- Attribution du contrat : 1er semestre 2021

## Centres de tri - adaptation des centres à l'extension des consignes de tri



## Centre de tri à Paris XVII

Le marché de conception/construction/exploitation du centre de tri de PARIS BATIGNOLLES de 45 000 tonnes par an, a été notifié au Groupement CNIM / INGEROP / URBAINE de Travaux / Ar-Val / Monique LABBE Architecte le 9 septembre 2015.



Le montant du marché, réactualisé suite à l'avenant n°5, est de 59,7 M€ HT en investissement (études et travaux), avec en sus un budget maximal pour les aléas de 3 M€ HT.

La construction du centre sur une emprise foncière de la Ville de Paris mise à disposition du Syctom via un bail emphytéotique, débutée le 8 avril 2017, s'est achevée le 13 mai 2019. Après une période d'essais en charge et de marche probatoire concluante, le centre fonctionne dans des conditions normales depuis le 19 aout 2019 et traite les quantités de déchets initialement prévues.

La réception administrative définitive de l'équipement est prévue au deuxième trimestre 2020 après une vérification de ses performances étalée sur une période de 40 semaines.

## Centre de tri à Paris XV

Le marché de conception - réalisation — exploitation - maintenance pour l'adaptation du process industriel à l'extension des consignes de tri du centre PARIS 15 a été notifié au groupement IHOL exploitation / IHOL Ingénierie / TPF Ingénierie / EBHYS (sous-traitant) le 31 octobre 2017, pour un montant d'investissement (études et travaux) de 13 M € HT et 1 M € HT d'aléas à l'issue de l'avenant n°2. La capacité de tri des nouvelles installations est désormais portée à 31 500 tonnes par an.

Le projet a nécessité le renforcement des structures du bâtiment pour prendre en compte les nouvelles charges à porter (process plus importants et accès de gros porteurs sur le quai de déchargement) entraînant une prolongation de trois mois du délai de réalisation du projet. Les premières tonnes de déchets ont été apportées au centre fin septembre 2019.

## Centre de tri de Nanterre

Le marché de conception - réalisation - exploitation — maintenance pour l'adaptation du centre de tri de NANTERRE a été notifié le 20 décembre 2018 au groupement COVED / INDDIGO / Patrice GOBERT / AR VAL, pour un montant d'investissement (études et travaux) de 40,7 M€ HT et 4 M € HT d'aléas.

Les travaux consistent en :

- le remplacement intégral du process de tri datant de la mise en service initiale de l'équipement en 2004 et par conséquent obsolète en terme de performances et de conditions de travail,
- l'augmentation de la capacité de tri de 30.000 à 55.000 tonnes,
- la prise en compte les nouveaux objets à triés issus de l'élargissement des consignes de tri,
- l'adaptation de la logistique interne du centre pour permettre l'accueil dans de bonnes conditions de sécurité de gros porteurs apportant des déchets issus de centres de transfert.

Le projet est actuellement en phase de conception (études PRO et dossiers administratifs). Le dossier de permis de construire a été déposé à la mairie de NANTERRE le 6 août 2019 et devrait être délivré au plus tard en février 2020.

## Centres de tri - amélioration, continue

Démarche globale d'amélioration des pratiques de maintenance au sein des centres de tri :

Suite à l'analyse critique des clauses contractuelles relatives à la gestion du patrimoine industriel des marchés d'exploitation et l'état des lieux des différentes pratiques de maintenance mises en place par les exploitants, les principes directeurs d'une gestion patrimoniale modernisée ont été établis et font l'objet d'une mise en œuvre au sein des centres de tri du Syctom.

Cette mise en œuvre prend la forme de nouvelles prescriptions, soit dans les cahiers des charges des consultations en cours ou à venir ou dans des avenants, en cours de préparation, aux marchés d'exploitation en exécution. Ainsi, le Syctom entend renforcer contractuellement la nécessité d'une maintenance assurée par les exploitants des centres de tri sur l'ensemble du patrimoine soumis à la gestion technique. Cela concerne tant les équipements du process de tri que les bâtiments et ouvrages d'infrastructures.

## Démarche sécurité dans les centres

Dans le cadre de sa politique R.S.E., le Syctom, anime une démarche d'amélioration continue de la sécurité des équipements de ses centres. En 2019, les 3 axes principaux que sont la sécurité des machines et la sécurité incendie, la sûreté ont été conforté par la démarche interne de déploiement d'une culture partagée de la sécurité.

Accompagné par l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI), le Syctom a réalisé son diagnostic partagé, première étape visant à mieux intégrer la sécurité dans la culture d'entreprise du Syctom. Une deuxième étape sera franchie en 2020 avec la réalisation d'un séminaire « Vision » en prolongement de l'atelier de partage réalisé en mars 2019. Le coût de la prestation est estimé à 20 000 €TTC.

Dans le cadre de l'amélioration de la sûreté des installations du Syctom, après sa mission de conseil méthodologique relative à la gestion des accès aux sites et la rédaction de son rapport, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le Groupement Naldeo – FPCi – (ES)<sup>2</sup> – HCFDC, a préconisé des solutions génériques d'amélioration de la sûreté.

En 2019, pour un montant de 187 000 €TTC tous les centres du Syctom ont été audités pour étudier et adapter ces préconisations à l'environnement et aux spécifications de chaque centre.

Courant 2020, le chiffrage de l'ensemble des travaux, la rédaction de toutes les pièces techniques des marchés seront effectués par le Groupement pour un montant de 75 000 €TTC.

Toujours en 2020, le Syctom développera un plan actualisé de gestion de crise et de continuité d'activité dont le budget est estimé à 78.600 € TTC pour un délai de réalisation de 6 mois.

• La réalisation des travaux de conformité des équipements et machines

Depuis 2013, le Syctom a entrepris une importante démarche de vérification de la conformité de ses centres à la Directive Machines.

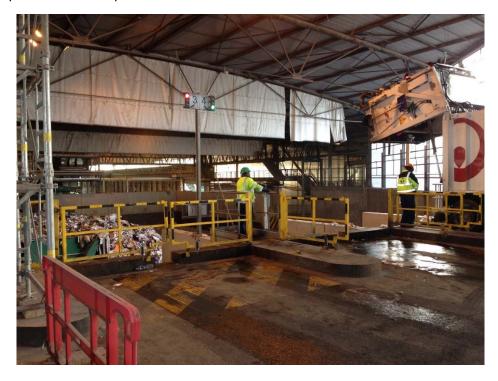
A ce jour, les travaux de conformité à la directive machines sont achevés sur les centres de tri de Nanterre, Sevran, Romainville et Paris XVII. Ils ont en cours d'achèvement suite aux travaux de modernisation sur le centre de Paris XV et le seront sur le centre de tri d'Isséane lors de la transformation complète futur de l'équipement en centre de transfert.

Sur le site de l'UIOM de Saint Ouen, les travaux de mise en conformité à la directive machine sont en cours et du fait de la forte coactivité actuelle avec la modernisation complète du centre, les travaux ne s'achèveront qu'en 2020. Les travaux de mise en conformité d'Ivry sur Seine (UIOM) sont en cours de réalisation et s'achèveront sur l'exercice 2020.

• La sécurisation de la fonction de déchargement des déchets dans les centres

Les solutions déployées et éprouvées sur l'UIOM de Saint Ouen, à savoir l'installation d'ilots de séparation des alvéoles de déchargement, de gardes corps, de barres antichute et de barrières de quai et l'installation de la vidéo

protection, seront déployées sur l'UIOM d'Ivry en 2020 par l'intermédiaire des accords cadre de serrurerie et de petit génie civil pour un montant prévisionnel de 264 000 €TTC.



La réalisation de travaux d'amélioration de la prise en compte du risque incendie

L'activité de traitement des déchets est particulièrement exposée à ce risque, notamment dans les centres de tri où des sinistres majeurs ont encore eu lieu en France en 2019.

De plus, en 2019, pour renforcer sa capacité de contrôle et d'amélioration continue de ces installations incendie spécifiques, le Syctom a souhaité se faire accompagner dans sa démarche pendant 4 par un assistant à maîtrise d'ouvrage : le groupement, Cyrus Industrie-SSI Consulting-Trident Services-Atossa.

Des travaux d'amélioration de la protection incendie sont systématiquement intégrés dans les rénovations profondes des installations : centres de tri Paris XV et Nanterre, futur centre de transfert d'Isséane.

Sur Isséane, pour l'amélioration de la protection de la fosse, le renforcement du réseau RIA, le renforcement des protections spécifiques de la turbine, du local de transformation électrique, les travaux démarreront au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour une durée de 18 mois pour un montant de 2 210 000€ TTC.

Pour Sevran, des études sont en cours de reprise pour intégrer l'extension du site du fait de l'achat de la parcelle voisine dite « Marin ». La protection incendie du site devra être d'un niveau comparable aux installations les plus récentes du Syctom pour un montant estimé à 600 000 €TTC maitrise d'œuvre incluse.

Pour l'UIOM de Saint Ouen, l'ensemble de la protection et de la détection incendie est en cours de modernisation dans le cadre du revamping général de l'usine : Intégration Urbaine / Traitement Sec des Fumées / Traitement des Eaux Résiduaires.

## Contrôle des impacts et des conditions de travail

Dans une optique de développement durable visant la sécurité du personnel et l'intégration de ses installations dans leur environnement ainsi que la transparence de leur fonctionnement, le Syctom poursuit sa politique volontariste de mesures et de surveillance des impacts de ses centres.

## • Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques des centres de valorisation énergétique du Syctom sont contrôlés et analysés en continu au moyen d'instruments de mesure placés dans les cheminées.

Le syndicat fait par ailleurs appel à un organisme indépendant qui réalise des contrôles ponctuels deux fois par an (en plus des contrôles réglementaires commandés par l'exploitant). Ces différentes campagnes permettent de compléter et de valider l'autocontrôle réalisé par l'exploitant. Le marché permettant ces mesures a été renouvelé en 2019.

Les besoins annuels récurrents y afférents s'élèvent à environ 200 000 €TTC.

En 2018, l'ensemble des résultats de mesures montre que les émissions moyennes de chaque centre se situent bien en deçà des seuils autorisés.

## • Impacts environnementaux

L'impact sur l'environnement des retombées des émissions atmosphériques de dioxines-furannes et d'éléments traces métalliques fait également l'objet d'un programme de surveillance par des jauges de type « Owen » installées pendant 2 mois sur une trentaine de points autour des trois centres de valorisation énergétique pour un budget annuel de 50 000 €TTC.



## • Biosurveillance

Parallèlement aux mesures d'impact avec les jauges, le Syctom mène des campagnes ponctuelles de bio surveillance à l'aide de mousses, de lichens et de choux (les mesures sur les choux sont réalisées pour la première fois lors de la campagne 2019 afin d'anticiper une obligation sur la future installation d'Ivry-Paris XIII). Ces bio-indicateurs permettent en effet d'avoir une analyse de la situation d'exposition non plus seulement sur 2 mois mais sur une année.

En plus de ces bio-indicateurs, des ruches ont été installées sur les 3 UVE et les analyses réalisées sur les abeilles permettent également une surveillance de la qualité de l'environnement. Les résultats des campagnes menées jusqu'à présent ne mettent en évidence aucune incidence spécifique des 3 usines sur leur environnement. Les besoins annuels récurrents y afférents s'élèvent à environ 125 000 €TTC.



## • Le contrôle du bruit

Le Syctom fait intervenir un bureau d'études pour réaliser des mesures d'exposition au bruit du personnel d'exploitation et des riverains des centres pour vérifier le respect de la règlementation. Le prestataire intervient également pour réaliser des modélisations du fonctionnement des installations et préconiser des travaux de confinement acoustique.

En 2019, des mesures ont par exemple été réalisées chez 2 riverains de l'usine de Saint-Ouen afin de mesurer leur exposition aux bruits induits par l'absence de couverture du parc à mâchefer en raison des travaux d'intégration urbaine en cours.

## • Le suivi des odeurs

Avec l'évolution du tissu urbain autour des installations du Syctom et sa densification, les premiers riverains se trouvent de plus en plus près de celles-ci. Les éventuelles nuisances olfactives sont donc plus rapidement ressenties et moins facilement tolérées.

Afin de gérer au mieux ces nouvelles contraintes, le Syctom dispose d'un marché pour la réalisation de mesures olfactométriques et sensorielles. Ces mesures permettent de caractériser les nuisances odorantes afin, d'une part, d'en identifier l'origine (liées à la conception des installations ou à leur mode d'exploitation); et, d'autre part, de disposer d'éléments de réponses supplémentaires à apporter aux riverains lorsqu'ils signalent une gêne.

Ainsi, en 2019, un état initial de la situation odorante a été réalisé autour du site du projet de biométhanisation de Gennevilliers. Les besoins annuels récurrents y afférents s'élèvent à environ 36 000 €TTC.

Le travail sur le diagnostic odeur de l'usine de Saint-Ouen se poursuit par ailleurs et devrait aboutir début 2020 à la mise en place d'un réseau de capteurs sur l'usine et dans la ZAC des docks pour permettre d'aider à l'identification des sources d'odeurs perçues par les riverains.

## II. Les orientations budgétaires 2020-2028

## 1. Une inflation prévue à 1,2 %

Pour l'année 2020, le Gouvernement a ajusté ses prévisions de croissance à 1,3 % et d'inflation à 1,2 % dans sa présentation effectuée mi-septembre au Haut Conseil des Finances Publiques. Il anticipe ainsi un ralentissement mondial accentué par des tensions commerciales notamment entre la Chine et les Etats Unis.

Dans sa note de conjoncture de septembre, la Banque de France table aussi sur une croissance pour 1,3 % en 2019 et 2020 puis 1,4 % en 2021. Par ailleurs, elle envisage une inflation à 1,1 % en 2020 puis 1,3 % en 2021.

La présente prospective retient une inflation de 1,2 %.

## 2. Une croissance démographique conforme au PRPGD

L'hypothèse démographique du Syctom se fonde sur les principes retenus dans la contribution au PRPGD de 2017 à savoir les dernières données INSEE. Pour mémoire, dans la contribution, les chiffres transmis s'appuyaient sur les données INSEE 2011 auxquelles avait été appliquée une approche de l'évolution de la population francilienne proposée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) Île-de-France en 2009.

Néanmoins, dès cette édition 2017, il était mentionné « qu'à la lumière de données démographiques et d'exercices prospectifs plus récents formalisés par l'IAU, il s'avère que les projections réalisées jusqu'alors par le Syctom peuvent être considérées comme trop conservatrices par rapport aux évolutions de populations et d'emplois envisagées dans la dynamique du Grand Paris. Le Syctom sera donc sans doute amené à reconsidérer, dans les années à venir, son approche de l'évolution de la population à l'échelle de son territoire aux horizons 2025-2030 ».

C'est le cas avec le présent DOB : la population officielle du Syctom est calculée sur la base de la dernière population INSEE connue. La population Syctom 2019 est donc la population issue du recensement INSEE de 2016.

En 2019, la population desservie par le Syctom est de 5 799 590 habitants, ce qui pour la première fois, représente une baisse (- 5 203 habitants, soit -0,09% par rapport à l'année précédente puisqu'avec l'arrivée de Noisy le Grand au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la population était de 5 804 793 habitants). Cette baisse cache de fortes disparités selon les départements :

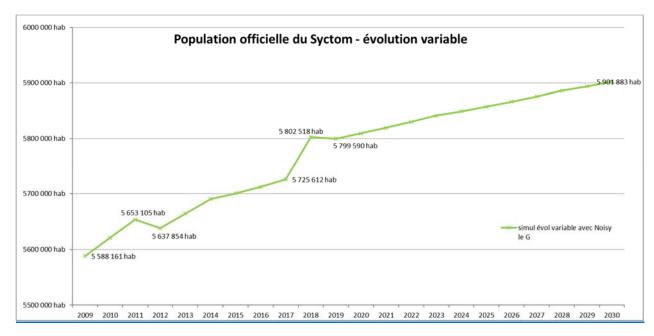
- Comme c'est le cas depuis 2014, l'évolution démographique de la ville de Paris affiche une baisse (-0,78%). Son poids reste à peu près stable d'une année sur l'autre mais avec une tendance à la baisse (38,1% de la population du Syctom (y compris Noisy le Grand) en 2018 contre 38,4% en 2018).
- En petite couronne, les plus fortes progressions concernent encore cette année l'EPT 6 Plaine Commune (+1,39%), l'EPT 7 Paris Terres d'Envol (+0,95%), et l'EPT 8 Est Ensemble (+0,69%)
- Hormis Paris, les 3 communes de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc affichent une baisse de la population (-0,78%) ainsi que l'EPT 4 – Paris Ouest la Défense (-0,47%) et l'EPT9 – Grand Paris Grand Est (-0,37%).
- Les autres territoires affichent une croissance variable entre +0,05% et +0,62%.

Pour les années futures, les hypothèses d'évolution démographique du Syctom s'appuient sur une étude de l'IAU parue en novembre 2009 qui proposait une autre approche de l'évolution de la population en Ile de France, avec un tassement progressif de la courbe d'évolution. Les hypothèses ont été revues à la baisse pour prendre en compte la moindre progression de la population du Syctom constatée entre 2006 et 2015. La projection de l'évolution démographique du Syctom se base donc sur les hypothèses suivantes :

- progression (réelle) de la population entre 2006 et 2010 : 0,62% par an
- progression (réelle) de la population entre 2011 et 2015 : 0,20% par an
- progression (partiellement estimée) de la population entre 2016 et 2020 : 0,17% par an sans Noisy le Grand, (0,47% par an avec Noisy le Grand)
- progression de la population entre 2021 et 2025 : 0,16% par an
- progression de la population entre 2026 et 2030 : 0,15% par an

Au final, l'hypothèse d'évolution de la population du Syctom est approximativement de +0,16% par an entre 2019 et 2030 (en intégrant Noisy le Grand).

De ces éléments il ressort l'évolution suivante :



## 3. Une évolution volontariste des tonnages conformes au PRPGD

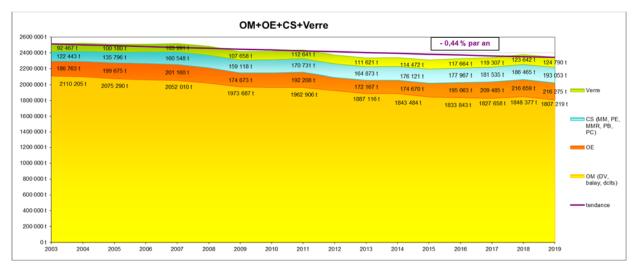
## Rappel de l'évolution globale 2011-2019

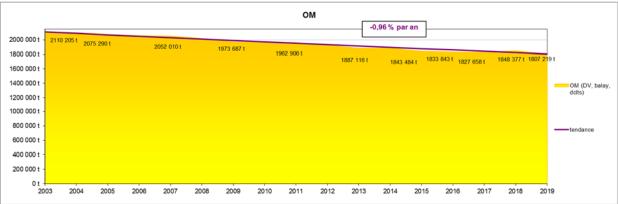
Entre 2011 et 2019, le tonnage global traité par le Syctom est passé de 2,529 Mt à 2,451 Mt soit une baisse de 78 kt. Cette évolution globale cache des variations différenciées :

- -6,8 % pour les ordures ménagères soit -0,96% par an.
- +14,7 % pour les objets encombrants.
- +20,6 % pour les collectes sélectives (inclus tonnages traités pour le compte du SITRU).

PRODUCTION	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	variation	% var
PRODUCTION	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2011- 2019	2011-2019
Verre	113 643 t	112 502 t	113 199 t	114 331 t	116 086 t	118 804 t	120 269 t	125 734 t	127 332 t	13 689 t	12,0%
Collectes Sélectives (inclus SITRU)	174 140 t	172 727 t	168 138 t	174 376 t	179 514 t	192 869 t	196 405 t	198 882 t	209 926 t	35 786 t	20,6%
Collectes Sélectives (hors SITRU)	174 140 t	172 727 t	168 138 t	174 376 t	179 514 t	181 110 t	184 600 t	187 065 t	198 061 t	23 921 t	13,7%
Objets encombrants (yc OE chantier)	197 834 t	171 785 t	176 323 t	170 955 t	179 200 t	200 305 t	214 758 t	223 408 t	226 891t	29 056 t	14,7%
Ordures Ménagères	2 022 410 t	1 982 390 t	1 943 314 t	1 946 339 t	1 901 357 t	1 891 260 t	1 883 220 t	1 902 504 t	1 883 982 t	-138 428 t	-6,8%
Biodéchets	0 t	0 t	0 t	34 t	109 t	1 062 t	2 103 t	4 945 t	9 512 t	9 512 t	
Déchèteries SYCTOM	21 653 t	17 673 t	16 839 t	17 034 t	15 296 t	13 460 t	12 520 t	6 725 t	5 616 t	-16 037 t	-74,1%
TOTAL traité par le Syctom (hors verre, inclus SITRU et SMVO)	2 416 037 t	2 344 576 t	2 304 614 t	2 308 738 t	2 275 476 t	2 298 957 t	2 309 006 t	2 336 464 t	2 335 927 tt	-80 110 t	-3,3%
Evolution du tonnage global	0,36%	-2,96%	-1,70%	0,18%	-1,44%	1,03%	0,44%	1,19%	-0,02%		
TOTAL PERIMETRE SYCTOM (yc verre, hors SITRU et SMVO)	2 529 680 t	2 457 078 t	2 417 813 t	2 423 069 t	2 391 562 t	2 406 002 t	2 417 470 t	2 450 381 t	2 451 393 t	-78 287 t	

RATIOS *	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Verre	20 kg/hab	20 kg/hab	20 kg/hab	20 kg/hab	20 kg/hab	21 kg/hab	21 kg/hab	22 kg/hab	22 kg/hab
Collectes Sélectives (hors SITRU)	31 kg/hab	30 kg/hab	29 kg/hab	30 kg/hab	31 kg/hab	32 kg/hab	32 kg/hab	32 kg/hab	34 kg/hab
Objets encombrants (yc compris OE chantier)	35 kg/hab	30 kg/hab	31 kg/hab	30 kg/hab	31 kg/hab	35 kg/hab	37 kg/hab	39 kg/hab	39 kg/hab
Ordures Ménagères	355 kg/hab	348 kg/hab	340 kg/hab	340 kg/hab	331 kg/hab	330 kg/hab	328 kg/hab	329 kg/hab	323 kg/hab
Biodéchets	0 kg/hab	0 kg/hab	0 kg/hab	0,01 kg/hab	0,02 kg/hab	0,2 kg/hab	0,4 kg/hab	0,9 kg/hab	1,6 kg/hab
Déchèteries SYCTOM	4 kg/hab	3 kg/hab	3 kg/hab	3 kg/hab	3 kg/hab	2 kg/hab	2 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab
TOTAL PERIMETRE SYCTOM	445 kg/hab	431 kg/hab	423 kg/hab	423 kg/hab	417 kg/hab	420 kg/hab	421 kg/hab	424 kg/hab	420 kg/hab





### Analyse détaillée de l'évolution des tonnages sur le territoire du Syctom

Globalement, l'arrivée de Noisy le Grand à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 a entrainé une augmentation des apports, tous flux confondus en 2018, mais également en 2019.

## Les ordures ménagères

Depuis janvier 2015 Plaine Commune a détourné toutes ses bennes de la régie de collecte vers un exutoire privé, ce qui a entrainé une forte baisse des apports (-10% en moyenne pour les communes de l'EPT qui déversent à l'UIOM de Saint Ouen, soit environ -1 000 t par mois par rapport aux apports de 2014). Les modalités d'un retour de l'EPT Plaine Commune restent à ce jour encore en discussion.

#### Les objets encombrants

Les apports d'objets encombrants, qui augmentent régulièrement depuis 2016, ont diminué en 2019, alors que les apports d'OE de chantier continuent d'augmenter.

## Les collectes sélectives

Les apports de CS ont nettement augmenté en 2019. En 2019, si on ne prend pas en compte les communes du SITRU, le ratio moyen des collectivités de la catégorie A (ratio CS > 28 kg/hab) a augmenté de 2,5 kg/hab (il passe de 38,5 kg/hab en 2018 à 41 kg/hab en 2019), le ratio moyen des collectivités de la catégorie B (ratio CS compris entre 18 et 28 kg/hab) augmente de 0,7 kg/hab (il passe de 23,3 kg/hab en 2018 à 24,0 kg/hab en 2019) et le ratio moyen des collectivités de la catégorie C (ratio CS < 18 kg/hab) baisse de -0,9 kg/hab (il passe de 12,1 kg/hab en 2018 à 11,2 kg/hab en 2019). On constate donc cette année que les collectivités avec le ratio moyen le plus élevé ont le plus progressé. Entre 2018 et 2019, le nombre de collectivités dans chaque catégorie n'a pas évolué : 33 collectivités en catégorie A, 16 en catégorie B et 12 en catégorie C.

## Evolution quantitative prévisionnelle 2020-2031

Les orientations retenues pour construire la prospective à l'horizon 2031 sont les suivantes :

- Progression lissée du ratio de biodéchets afin d'atteindre un ratio de 30 kg/hab en 2030.

La mise en place de collectes de déchets alimentaires initiée par le Syctom en 2017 se poursuit en 2019. Des collectes sont désormais engagées sur l'intégralité des territoires du Syctom et les quantités détournées de l'incinération ou l'enfouissement poursuivent leur croissance.

En effet, des appels d'offres portant sur la collecte des déchets alimentaires de Vallée Sud-Grand Paris (ETP2) et Grand Paris Grand Est (ETP9) ont été lancés par le Syctom. Ces collectes viendront compléter les collectes lancées sur tous les autres territoires composant le Syctom.

La ville de Paris poursuit également le déploiement de ses collectes avec le lancement fin 2019 d'une collecte auprès des ménages du 19eme arrondissement.

Par ailleurs, l'ajout régulier de nouveaux producteurs sur les territoires faisant déjà l'objet d'une collecte permet une augmentation régulière des quantités collectées. Près de 5000 t en 2018, les quantités collectées et traitées par le Syctom pourraient ainsi atteindre environ 10 000 t en 2019. L'augmentation du nombre de points de collecte sur les territoires, les actions de sensibilisation prévues par le Syctom sur cette thématique et le lancement des premières collectes engagées suite à l'appel à projet pour le traitement local de biodéchets, devraient permettre dès 2020 une augmentation des tonnages de déchets alimentaires détournés des ordures ménagères.

- Pour les collectes sélectives, l'évolution constatée, à périmètre constant, du ratio par habitant, sur la période 2003-2019 est de +2,89% par an. Cette période correspondait encore à une période de montée en puissance (passage à la fréquence C2 sur Paris en 2005/2006 notamment). Sur la période 2020-2030, une évolution moyenne du ratio de CS de +1,7% par an a donc été retenue, afin d'atteindre un ratio de 40 kg/hab en 2030.
- Pour le verre, l'évolution constatée, à périmètre constant, du ratio par habitant, sur la période 2003-2019 est de +1,89% par an. Sur la période 2020-2031, une évolution moyenne du ratio de Verre de +1,17% par an a été retenue, afin d'atteindre un ratio de 25 kg/hab en 2030.
- Au final, ramené en tonnages, l'évolution de ces 3 flux représente un détournement des OMR de 347 kt en 2019, de 446 kt en 2023 et de 576 kt en 2030
- L'évolution constatée, à périmètre constant, du ratio de DMA traités (OMR + CS + Verre + Biodéchets) par habitant, sur la période 2003-2019 est de -0,56% par an en partie en raison des fortes crises de 2008 et 2011. Pour la période 2020-2030, il est proposé de prendre une évolution du ratio de DMA traités de l'ordre de -0,63% par an pour aboutir à un ratio de DMA de 357 kg/hab en 2030, soit une baisse de -26 kg/hab par rapport à 2019.

Au final, si on prend en compte l'évolution du ratio de DMA et ceux des CS, Verre et Biodéchets, on peut en déduire par différence l'évolution du ratio d'OMR à traiter sur la période 2019-2030. Ce ratio serait de 317 kg/hab en 2020 et de 260 kg/hab en 2030, soit une baisse de -18%. Le tonnage d'OMR à traiter en 2030 serait donc de 1 527 kt.

PRODUCTION	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	variation 2020-2031	% var 2020/2031
Verre	129 075 t	130 763 t	132 486 t	134 244 t	136 038 t	137 870 t	139 671 t	141 508 t	143 384 t	145 300 t	148 259 t	150 180 t	21 105 t	16,4%
Collectes Sélectives (inclus SITRU et SMVO)	213 262 t	216 606 t	220 020 t	223 507 t	227 067 t	230 703 t	234 306 t	237 984 t	241 740 t	245 576 t	249 494 t	252 005 t	38 743 t	18,2%
Collectes Sélectives (hors SITRU et SMVO)	201 384 t	204 716 t	208 118 t	211 592 t	215 140 t	218 764 t	222 354 t	226 020 t	229 764 t	233 588 t	237 493 t	239 992 t	38 608 t	19,2%
Objets encombrants (yc OE chantier)	223 375 t	219 780 t	216 264 t	211 188 t	211 452 t	211 732 t	211 947 t	212 178 t	212 426 t	212 690 t	212 971 t	213 171 t	-10 204 t	-4,6%
Ordures Ménagères	1 853 607 t	1 818 526 t	1 783 730 t	1 737 477 t	1 691 450 t	1 645 637 t	1 622 798 t	1 600 257 t	1 578 007 t	1 556 040 t	1 541 896 t	1 527 005 t	-326 602 t	-17,6%
Biodéchets	23 365 t	40 944 t	58 574 t	87 995 t	117 516 t	147 147 t	153 233 t	159 351 t	165 502 t	171 688 t	177 911 t	184 063 t	160 698 t	687,8%
Déchèteries SYCTOM	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	5 616 t	0 t	0,0%
TOTAL traité par le Syctom (hors verre, inclus SITRU et SMVO)	2 319 224 t	2 301 471 t	2 284 204 t	2 265 782 t	2 253 102 t	2 240 835 t	2 227 900 t	2 215 386 t	2 203 291 t	2 191 610 t	2 187 887 t	2 181 860 t	-137 364 t	-5,9%
Evolution du tonnage global	-0,71%	-0,76%	-0,75%	-0,72%	-0,56%	-0,54%	-0,58%	-0,56%	-0,55%	-0,53%	-0,17%	-0,28%		
TOTAL PERIMETRE SYCTOM (yc verre, hors SITRU et SMVO)	2 436 421 t	2 420 344 t	2 404 788 t	2 388 112 t	2 377 213 t	2 366 766 t	2 355 619 t	2 344 931 t	2 334 699 t	2 324 921 t	2 324 146 t	2 320 027 t	-116 395 t	
RATIOS *	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Verre	22 kg/bab.	22 kg/bab	23 kg/hab.	23 kg/bab	23 kg/bab.	23 kg/hab.	24 kg/hab.	24 kg/hab.	24 kg/hab.	25 kg/bab	25 kg/bab	25 kg/bab		
Collectes Sélectives (hors SITRU et SMVO)	34 kg/hgb	35 kg/ <u>hab</u>	36 kg/hgb	36 kg/ <u>hab</u>	37 kg/hab	37 kg/hab	38 kg/hgb	38 kg/hab	39 kg/hgb	39 kg/ <u>hab</u>	40 kg/hgb	40 kg/hab		
Objets Encombrants (yc OE chantier)	38 kg/ <u>hab</u>	38 kg/ <u>hab</u>	37 kg/hab	36 kg/ <u>hab</u>										
Ordures Ménagères	317 kg/hab.	311 kg/hab.	305 kg/hab.	296 kg/hab.	288 kg/hab	280 kg/hab.	275 kg/hab.	271 kg/hab.	267 kg/hab.	263 kg/hab.	260 kg/hab.	257 kg/hab.		
Biodéchets	4 kg/bab.	7 kg/bab.	10 kg/hab	15 kg/hab.	20 kg/bab	25 kg/hab.	26 kg/hab.	27 kg/hab.	28 kg/hab.	29 kg/hab.	30 kg/hab.	31 kg/hab.		
Déchèteries SYCTOM	1 kg/hab.	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab	1 kg/hab		
TOTAL PERIMETRE SYCTOM	417 kg/hab	414 kg/hab	411 kg/ <u>hab</u>	407 kg/hab	405 kg/hab	402 kg/hab	400 kg/hab	397 kg/hab	395 kg/hab	393 kg/hab	392 kg/hab	391 kg/ <u>hab</u>		

## 4. La nouvelle trajectoire de la TGAP

En instituant une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), le législateur a entendu réduire la consommation de produits polluants et limiter le développement des activités polluantes en intégrant la charge afférente dans les coûts. La TGAP vise à faire internaliser aux installations de traitement les coûts de leurs externalités environnementales.

La TGAP déchets est due par les exploitants des installations de stockage ou de traitement thermique des déchets non dangereux, les installations de stockage ou de traitement thermique de déchets dangereux non exclusivement utilisées pour les déchets que l'entreprise produit, soumis à autorisation en application du titre ler du livre V du code de l'environnement, mais également par les personnes qui transfèrent ou font transférer des déchets vers un autre État membre de l'Union européenne.

Le tarif de la taxe varie en fonction de la nature et des caractéristiques des installations. La taxe est assise sur le poids des déchets reçus ou transférés.

Cette taxe doit être répercutée dans les contrats conclus avec les personnes physiques ou morales dont ils réceptionnent les déchets. Le Syctom est donc directement impacté par toute variation de cette taxe.

Dans la continuité de la feuille de route pour une économie circulaire (FREC), le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux : diminuer de moitié la quantité des déchets mise en décharge, recycler 100 % des plastiques et généraliser le tri à la source des biodéchets en 2025, développer la tarification incitative pour les déchets ménagers. Hormis le dernier point pour lequel, la typologie d'habitat urbain dense qui caractérise le territoire du Syctom risque d'être un frein sérieux à un basculement rapide de la taxe vers la redevance, la stratégie développée par le Syctom s'inscrit en plein dans l'ensemble de ces objectifs nationaux.

Pour contribuer au développement d'un cadre économique et fiscal propice à l'atteinte de ces objectifs, le gouvernement a présenté au printemps 2018 son projet de réforme de la fiscalité « déchets ». Cette réforme doit permettre d'inciter à la réduction de la production de déchets, de favoriser le recyclage et de rendre l'incinération à haute performance énergétique moins coûteuse que le stockage. L'objectif affiché est de toujours avantager économiquement les modes de traitement plus vertueux que le stockage. Pour cela, la

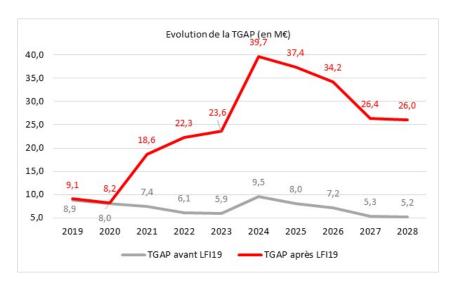
réforme contient une augmentation de la composante « déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à partir de 2021.

En effet, l'article 24 de la LOI n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 (JORF n°0302 du 30 décembre 2018) prévoit de renforcer « la trajectoire d'augmentation des tarifs de la taxe entre 2021 et 2025, afin d'assurer que le coût du recyclage soit inférieur à celui des autres modalités de traitement des déchets. » Précisément, il vise une hausse générale de la composante déchet TGAP à partir de 2021 « afin d'inciter des apporteurs de déchets, publics et privés à privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage ou d'incinération. » (rapport n°1302 fait au nom de la Commission des finances, Tome II, Assemblée Nationale, 11 octobre 2018).

Concernant le SYCTOM, il s'agit notamment des « installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité » et « autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/ Nm3 » dont la trajectoire est la suivante :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à compter de 2025
Quotité (€/tonne)	3	3	8	11	12	14	15

La quotité est donc multipliée par 3 en 6 ans et se traduit par un surcoût de 173,9 M€ en cumul sur la période 2020-2028 pour le Syctom :



Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Cumul 2020-2028
TGAP avant LFI19	8,9	8,0	7,4	6,1	5,9	9,5	8,0	7,2	5,3	5,2	62,6
TGAP après LFI19	9,1	8,2	18,6	22,3	23,6	39,7	37,4	34,2	26,4	26,0	236,5
Surcoût TGAP	0,2	0,2	11,2	16,2	17,7	30,2	29,4	27,0	21,1	20,8	173,9

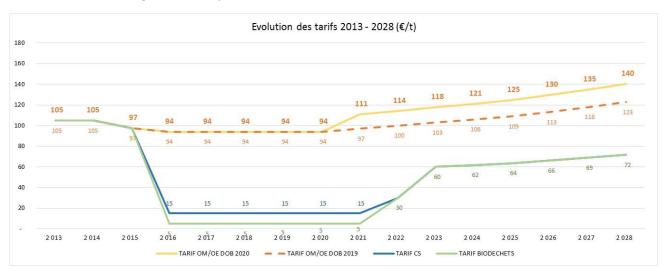
Cette trajectoire pénalise très lourdement le Syctom dont les marges budgétaires ne permettent pas de financer cette hausse brutale.

## 5. La nouvelle trajectoire tarifaire

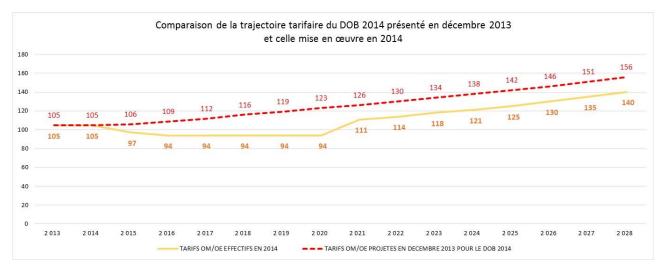
La forte hausse exposée ci-dessus de la TGAP et les dysfonctionnements constatés depuis 2019 dans des équipements en renouvellement conduisent à revoir la trajectoire tarifaire exposée au DOB 2019.

En effet, le seul levier disponible pour le Syctom au niveau des recettes est la tarification. Il est donc nécessaire de recourir à une « sur tarification » à compter de 2021 pour couvrir les dépenses d'exploitation dès 2021 et la hausse de la TGAP les années suivantes. La trajectoire tarifaire projetée pour les collectes sélectives et pour les biodéchets est conforme à celle du DOB 2019.

Bien évidemment, ces prévisions seront précisées et ajustées chaque année en fonction de l'évolution des fondamentaux budgétaires du Syctom.



Pour mémoire, le DOB 2014 du Syctom, présenté lors du comité syndical du 16 octobre 2013, indiquait qu'« à partir de 2016, comme également annoncé lors du DOB 2013, une progression légèrement supérieure devra probablement être envisagée (de l'ordre de 3%), afin d'aborder la montée en puissance de la reconstruction d'Ivry/Paris XIII et la gestion correspondante. Pendant toute la période de reconstruction du centre Ivry/Paris XIII (2010/2027), le taux moyen d'évolution (de la redevance) est estimé à 2,77 % » et que « La prudence reste cependant de rigueur, le contexte économique global et les évolutions fiscales, notamment en matière de TGAP, étant susceptible d'avoir un impact sur les équilibres budgétaires du Syctom, nonobstant sa gestion rigoureuse ». La trajectoire tarifaire projetée sur la période 2013 – 2028 avec le taux d'évolution alors envisagé est représentée ci-dessous et mise en perspective projetée dans le présent DOB :



## 6. Le déploiement du plan d'action du « Grand Défi »

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs de nombreux dispositifs législatifs et réglementaires sont autant de textes qui nous obligent et représentent un défi pour l'avenir. Défi à relever ensemble pour prévenir et réduire le volume des déchets sur un territoire dense avec une population en constante augmentation. Soutenu par le Préfet de Région, le Syctom a pris l'initiative d'impulser, au premier semestre 2019, un travail de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes concernées par la gestion des déchets sur le territoire : élus, associations, représentants de producteurs de déchets (ménages ou gros producteurs), acteurs du traitement et de la valorisation. Cette diversité traduit l'originalité d'une démarche rassemblant des parties-prenantes hétérogènes mais



mues par un même objectif : porter ensemble la cause de la prévention et de la gestion des déchets.

Le résultat est un plan d'actions, « Le Grand Défi » adopté fin juin 2019 par le Comité syndical, structuré en 7 axes et 35 actions. Celles-ci, d'ampleur et de portée diverses, reprennent et déploient des actions précédemment engagées par le Syctom comme le Plan d'accompagnement des collectivités mais comportent également des dispositifs innovants. Elles relèvent parfois de mesures très concrètes ou d'orientations politiques tout en se structurant à court, moyen et long terme.

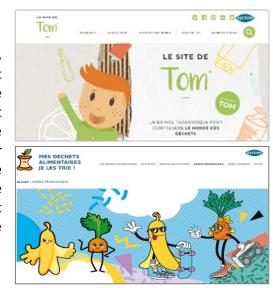
Ces axes stratégiques orienteront la feuille de route du Syctom comme celles de nos partenaires pour une meilleure prévention des déchets sur le territoire.

## Axe 1 : Eduquer, informer et former dans la proximité

Le changement des comportements doit être impulsé par les jeunes générations qu'il s'agit de sensibiliser aux bonnes pratiques dans un partenariat nourri avec le milieu scolaire, périscolaire voire universitaire. L'évolution des comportements passe aussi pour une formation accrue des relais de proximité notamment dans l'habitat collectif.

Pour ce faire, quelques actions phares :

Développer l'information des jeunes en milieu scolaire, extra et péri-scolaire avec le concours des académies et des communes (action 1.1). Certaines d'entre elles se sont d'ores et déjà manifestées. Des modules seront créés et viendront enrichir, dès 2020, les kits existants. Le site de Tom sera également actualisé en 2020. A noter que l'espace pédagogique de www.mesdechetsalimentaires.fr vient de s'enrichir de nouveaux outils à destination des élèves avec un livret pour les enseignants et animateurs. Le déploiement se poursuivra également à moyen terme.



- Développer la connaissance des modes de traitement (action 1.3) en structurant et en augmentant l'offre de visite des sites in situ. Ces visites permettent en outre de rendre compte du volume des déchets produits. Ce dispositif, par nature limité, sera complété à compter de 2020 par le développement des outils de visite en réalité virtuelle.
- Renforcer et former le réseau des éco-animateurs et d'ambassadeurs (action 1.2) avec deux grands paliers, le premier dès 2021 et le second en 2025. Il s'agit là de renforcer la présence du Syctom aux côtés des collectivités pour accentuer la sensibilisation des publics



Eduquer, former et informer vise aussi à agir en amont notamment auprès d'étudiants en les sensibilisant à la gestion des déchets, à la prévention dès la conception des produits et en les formant à l'impact de ces produits tout au long de leur cycle de vie. Le concours Design Zéro Déchet répond à ce dernier objectif et stimule cette réflexion et la prise de conscience environnementale des futurs professionnels.

Pour la 8ème édition 2019-2020, le thème « Inventons le resto antigaspi » dévoilée en septembre portera sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale et ce, de la production à la consommation. Les candidats sont invités à réfléchir à la création d'objets ou de pratiques visant à prévenir le gaspillage. Cette 8e édition aura pour parrains Germain Bourré, designer et François Pasteau, chef et les partenaires sont GNI-Synhorcat et la Semmaris qui gère le MIN de Rungis. Le concept de « déchet » se transforme ainsi de façon innovante en ressources pour demain, « les projets passant des idées à la ville » (Franck Magné, designer).



## Axe 2 Agir de manière concertée et coordonnée sur le territoire du Syctom

Isolément, aucun acteur institutionnel ne peut mener une politique cohérente permettant d'atteindre des objectifs réels de prévention et de recyclage d'où la nécessité de mettre en place une politique concertée et une coordination des compétences prévention, collecte et traitement.

Missionné par l'État pour assurer la coordination d'un schéma opérationnel « prévention collecte et traitement » (action 2.1), ce dispositif est par ailleurs prévu dans le projet de Plan régional de prévention et gestion des déchets. Lancé le 10 juillet 2019, sous l'égide d'un garant avec le soutien de l'État comme de la Région Ile-de-France, le diagnostic sur les axes « prévention, collecte et traitement » est prévu pour la fin de l'année 2019 avant de proposer en 2020 un calendrier annualisé jusqu'en 2028 d'actions conjointes assorties d'objectifs partagés. Cela pourra être, par exemple, des contrats d'objectifs et d'actions entre le Syctom et ses adhérents sur le partage des résultats, le taux de soutien du réemploi par tonne collectée ou bien l'harmonisation des couleurs de bacs...

Agir collectivement sur le territoire repose aussi sur la mise en réseau des acteurs de ce territoire et le partage de connaissances, aussi, les rendez-vous techniques existants entre le Syctom et les ETP feront l'objet d'une programmation semestrielle dès le second semestre 2020 (action 2.3).

Le soutien opérationnel du Syctom aux collectivités via le plan d'accompagnement notamment se poursuivra (action 2.7). L'analyse des soutiens développée en première partie démontre l'appropriation croissante par

les collectivités et la multiplication des projets sur le territoire du Syctom. Ainsi le soutien au compost domestique par exemple a été multiplié par 4 en 2019 par rapport à 2018.

Le plan d'accompagnement actuel arrivant à échéance en 2020, il est prévu qu'à compter du second semestre 2020 une révision de ce plan soit menée en lien avec le schéma opérationnel susmentionné et la nouvelle

gouvernance du Syctom pour la période 2020-2025.

Enfin, les diagnostics pour engager la mise en œuvre de la collecte séparative des déchets alimentaires, l'inscription de prescriptions dans les documents d'urbanisme comme le soutien aux initiatives seront autant d'actions concrètes ou normatives (action 2.2) traduisant cette volonté politique partagée qui se retrouveront sans nul doute dans le schéma précédemment évoqué.



## Axe 3 Communiquer

La communication déployée doit être à la hauteur des enjeux. Sans redondance avec les campagnes nationales, la communication devra accompagner les habitants du territoire dans leur geste de tri et dans les solutions de proximité qui s'offrent à eux (action 3.5).

Le déploiement des réseaux sociaux (action 3.2) lancé en septembre sur Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram, a vocation à se développer dans les années à venir. Pour ce faire un poste de chargé de communication digitale a été créé et pourvu début septembre. Cela viendra renforcer les liens et relais des actions de prévention et de sensibilisation des collectivités adhérentes selon les publics cibles.



La demande est grande de la part des publics et des élus de retours et d'analyses sur les expérimentations mises en œuvre ou les projets soutenus dans le cadre du plan d'accompagnement (action 3.2 et 4.1). L'enjeu est de se rendre compte de l'impact des dispositifs. Autre demande récurrente, avoir connaissance du coût du déchet (de la collecte au traitement) et le devenir des déchets (action 3.6). Ce point demande un travail approfondi qui sera abordé dans le schéma opérationnel « prévention collecte et traitement » avant d'être l'objet de communication via les différents médias du Syctom.

Ces actions s'inscrivent en complément de la communication éditoriale du Syctom (Syctom Mag, films, vidéo, panneaux d'exposition...) et des opérations évènementielles.

## Axe 4 Innover, mobiliser et accompagner dans les territoires

L'expérimentation et l'innovation doivent permettre de faire émerger ou de convaincre de la possible généralisation des bonnes pratiques. Cette approche pourra être retenue également en matière de fiscalité pour l'habitant, afin de faire progresser la tarification incitative.

## Axe 5 Développer les partenariats

Au-delà des collectivités, de nombreux acteurs agissent, peuvent agir ou être impliqués en faveur de la prévention et du tri des déchets ménagers : acteurs de proximité, syndicats professionnels ou fédérations, organismes de formation, réseaux de citoyens... Les contacts pris depuis le plan d'action montrent l'intérêt de nombre d'organismes gestionnaires d'habitat social ou d'autres comme le mouvement des Voisins solidaires (action 5.1). La concrétisation de ces partenariats se poursuivra en 2020 et les années suivantes.

Avec presque 20 ans de recul sur les politiques de sensibilisation, force est de constater que les résultats ne sont pas encore au rendez-vous. Comme pour toutes les politiques de prévention et de sensibilisation,



comprendre les freins aux changements de comportement est primordial. La complexité et l'antagonisme des informations reçues dans notre champ nécessite de s'appuyer sur le monde de la recherche pour lever les freins et améliorer les politiques de prévention (action 5.2). Les modalités d'un partenariat ont déjà été recherchées notamment avec l'Agence Nationale de la Recherche pour construire un appel à projet proposé fin 2020 – début 2021.

Au niveau international, le Syctom poursuivra ses partenariats notamment avec l'Agence Française de Développement (AFD). Par ailleurs, il développe à l'adresse de partenaires étrangers sur saisine du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) ou du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) une activité d'assistance et de conseil pour les autorités publiques en charge de la gestion des déchets dans des métropoles ou à l'échelle d'une région (Ville d'Almaty au Kazakhstan, Métropole de Manille...). Il poursuivra également sa participation au Partenariat français pour l'eau en pointant le lien majeur entre cette ressource essentielle et les déchets. Ces activités illustrent l'attachement du Syctom à la territorialisation des solutions et à l'action concrète pour la réalisation des ODD 11, 12 et 13. C'est le message qu'une délégation d'élus portera lors de la COP 25 au Chili début décembre.

## Axe 6 Modifier le cadre législatif et réglementaire

Les parties prenantes ont reconnu l'importance d'évolutions normatives et politiques aux échelons régional, national, européen et international. Le Syctom poursuivra et amplifiera ses actions quant à une stratégie d'influence avec ses partenaires dans le secteur des déchets, de l'économie circulaire en France ou dans le cadre de la contribution française aux ODD. Le projet de loi sur « l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage » a permis dès cet été au Syctom de faire des contributions et de porter auprès de la représentation nationale un certain nombre d'amendements.

Pour faire partager le modèle français de gestion des déchets pour une ville durable, il poursuivra au niveau européen ce partage de connaissance. Des rencontres sont déjà prévues avec les membres du parlement que sont les nouveaux élus et les techniciens.

#### Axe 7 Mettre en œuvre, suivre et évaluer

Pour apprécier et évaluer le défi relevé, des indicateurs devront être mis en place et partagés avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi la CCSPL du Syctom (action 7.1) sera mise en place lors du comité syndical de novembre 2019. Composée de 5 élus et de 5 représentants d'associations (familiales, environnementalistes, de jeunesse, de consommateurs, du cadre de vie) dont certaines ont participé à l'élaboration du plan d'action, elle aura pour mission de suivre le plan d'action et les objectifs (action 7.2) qu'il se fixe tout au long de son déploiement.

Axe	Action	Programmation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	1.1	Développer l'information des jeunes à la prévention des déchets dans le monde scolaire et périscolaire										
	1.2	Développer et former le réseau des eco-animateurs :										
	1.3	300 en 2021 et 600 en 2025 Développer les visites de sites (physiques et virtuelles	)									
		Expérimenter des actions pilotes sur des thèmes	/									
	1.4	croisés (santé, alimentation, climat) programme évolutif école/collèges/lycées										
1	4.5	Développer l'information et la formation des										
	1.5	personnes : gardiens, agents, prestataires de sorties de bacs, syndics de copro										
	1.6	Développer des formations à destination des bailleurs										
	1.7	sociaux et privés Proposer des interventions dans les formations post										
		bac en DD  Développer modules de formations sur la prévention										
	1.8	et la gestion exemplaire des déchets										
	2.1	Définir un schéma opérationnel de coordination de la compétence collecte et traitement										
	2.2	Élaborer des contrats d'objectifs et d'actions signés entre le Syctom et ses adhérents sur la prévention, la										
	2.2	collecte et le traitement.										
		Développer les réseaux d'échanges entre EPT sur thématiques diverses et notamment transfert										
	2.3	d'informations techniques (évolution de la recyclabilité matière)										
		Inscrire dans les PLUi et pour les nouvelles										
	2.4	constructions prescriptions pour locaux propreté, locaux en pied d'immeubles pour le réemploi, la										
		réparation, maillage territorial des PAV										
2	2.5	Proposer aux collectivités de créer un atelier municipal ou un espace de recyclerie (3/an/EPT)										
	2.6	Accompagner la collecte et traitement des déchets alimentaires et biodéchets										
		Encourage et accompagner les territoire en soutenant										
	2.7	les initiatives favorisant la prévention et amélioration des CS										
	2.8	Développer la commande publique responsable : rédaction CC, prise en compte des critères										
	2.0	responsables										
		Développer l'information auprès des élus et agents sur le lien entre mise en œuvre des ODD les										
	2.9	démarches Agenda 21 et la prévention /gestion des										
		déchets (politique RSE de chaque collectivité) Mettre en place une campagne de communication										
	3.1	pragmatique, pédagogique et positive sur ECT et le devenir des matériaux										
	2.2	Utiliser les RS, les relations presse et médias pour										
	3.2	relayer initiatives locales, les modes de prévention										
	3.3	Développer outils de sensibilisation adaptés aux commercants et artisans										
2		Développer une information financière sur le coût de										
3	3.4	la collecte et du traitement de chaque catégorie de déchets, en intégrant une monétarisation de l'impact										
		environnemental Mettre en place une communication par quartier sur										
	3.5	les emplacements déchetteries, ressourceries, ateliers										
	2./	de réparation Communiquer sur le suivi des tonnages et des lieux										
	3.6	de collecte Décerner chaque année le prix du pire objet emballé										
	3.7	(pire emballage ou suremballage)										
	4.1	Accompagner les collectivités dans l'analyse des coûts de gestion des déchets										
		Avancer sur la mise en œuvre de la TI (cadre des Plans Climat Air Energie Territoriaux +										
	4.2	expérimentation sur 10 % territoire Syctom le moins										
4	4.3	dense Soutenir initiatives favorisant la collecte et le geste de										$\vdash$
	4.3	tri et les évaluer proposer aux entreprise que la réduction des										
	4.4	déchets devienne un axe de leur politique RSE et un										
		levier de la commande responsable Développer les partenariats avec réseaux de										
5	5.1	proximité, fédérations processionnelles, syndicats, organisme de formations dans le DD										
	5.2	Développer partenariat avec la recherche via un										
	6.1	projet et des expérimentations Actions de plaidoyer européen et international										
6	6.2	Actions de plaidoyer au niveau national Proposer à la Région qu'elle développe la										
	6.3	reconnaissance des initiatives ou structures qui										
	7.1	oeuvrent à la baisse des décehts Activer la CCSPL du Syctom (suivi du plan)										
7	7.2	Définir pour chaque actions les indicateurs										
	Légende	généralistes, financiers comportementaux :										
		période de mise en œuvre des actions			poursuite	des action	ns					

# 7. <u>Des renégociations de contrats à venir, tant en matière d'exploitation</u> que de valorisation

En matière de dépenses, le renouvellement du contrat de Saint-Ouen en 2023 doit être l'occasion de poursuivre la dynamique des économies enclenchée avec la conclusion du contrat d'IP13 et de l'avenant de Saint-Ouen. Pour mémoire, l'économie liée à la renégociation du contrat à Ivry/Paris XIII avait conduit à une économie de 10 M€ et celle de Saint-Ouen a fait économiser 5 M€ par an au Syctom.

En matière de recettes, celles tirées de la valorisation énergétique sont attendues en progression de l'ordre de 15 M€ à compter de 2024, notamment sous l'effet du renouvellement des contrats de vente d'énergie (vapeur, électricité) ou de la conclusion de nouveaux contrats (froid).

## 8. Une masse salariale maîtrisée

Pour mémoire, la masse salariale représente 2,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement budgétées en 2019.

## • <u>La structure des effectifs</u>

Le Syctom compte 149 postes budgétaires au 1er janvier 2019. 131 postes permanents sont inscrits dans l'organigramme des services auxquels s'ajoutent 3 postes d'apprentis et un poste d'accompagnement à l'emploi. A la date du 3 octobre 2019, 129 postes sont pourvus (91 titulaires et 37 contractuels dont 2 apprentis).

Pour 2019, il est prévu que l'effectif du Syctom ne varie pas. Le Syctom privilégie le redéploiement de postes en interne. Le tableau des effectifs annexé au présent rapport détaille la répartition par cadre d'emplois et par grades.

#### • La rémunération

Elle se présente comme suit :

	BP 2018	BP 2019
	(122 postes pourvus au 1 <sup>er</sup> janvier+ 3 apprentis)	(125 postes pourvus au 1er janvier + 1 apprenti)
Rémunérations brutes	6 418 329	6 643 500
Charges patronales	2 515 300	2 583 000
Total	8 933 629	9 226 500

## • <u>Le temps de travail</u>

Eléments du temps de travail	au 31/12/2018	au 03/10/2019
Nombre d'agents en ETP	125 agents	129 agents
Durée hebdomadaire de travail	39 heures	39 heures
Jours ouvrés	251 jours	251 jours
Nombre de jours de congés annuels	31 jours	31 jours
Nombre de jours RTT	21 jours	21 jours
Décompte annuel du nombre de jours travaillés	199 jours	199 jours

### • Les hypothèses d'évolution

La prospective table sur une progression de 1,5 % des dépenses du personnel par rapport au dernier réalisé connu (soit le CA 2018 pour le présent DOB 2020). Cette évolution prend en compte les éléments suivants :

- L'application obligatoire du RIFSEEP à la filière technique. Au moment de la rédaction du DOB, il est prévu que les textes sortent d'ici la fin de l'année 2019. Ils impacteront donc le budget en année pleine à compter de 2020.
- Le Glissement Vieillesse Technicité.
- Application du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

## 9. La stratégie internationale du Syctom

La stratégie internationale du Syctom se déploie à deux niveaux :

- <u>Une logique de solidarité</u> : soutien opérationnel et financier de projets que l'on peut rassembler sous le terme « aide publique au développement ».
- <u>Une logique d'influence et de reconnaissance du modèle industriel</u>: recherche de visibilité au niveau de grands évènements et auprès de grands acteurs afin de porter au bon niveau de l'agenda la thématique des déchets.

## La logique de solidarité

Le Syctom poursuit depuis 2015 des actions de solidarité internationale qui se concrétisent sous la forme d'un soutien opérationnel et financier de projets : entre 2015 et 2018, le Syctom a soutenu 31 projets dans 18 pays pour un montant de 2 800 000 €. Cela s'est par exemple traduit par le soutien au projet de précollecte des déchets à Aného, à la création d'une filière soutenable de valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques au Cameroun, à la valorisation des déchets plastiques en mobilier scolaire au Burkina Faso.

En 2019, il a été proposé de faire évoluer le dispositif qui fonctionnait jusqu'à présent dans une logique de guichet en un appel à projets. La logique est de valoriser l'implication du Syctom, d'associer les collectivités adhérentes, de promouvoir les associations de la diaspora ou les petites associations présentes sur le territoire du Syctom et de coordonner et mutualiser les actions.

Parallèlement à ces évolutions et alors même que ce nouvel appel à projets est en cours et que les retombées ne sont pas encore visibles, le Syctom a souhaité anticiper et commencer à réfléchir à l'efficacité du programme par une évaluation externe. Il s'agit ainsi d'identifier les axes d'amélioration et éviter, autant que possible, les écueils. Il est également attendu de l'évaluation qu'elle permette aux futurs délégués du Comité syndical, désignés à l'issue des élections municipales de mars 2020, de donner, le cas échéant, une nouvelle orientation à la stratégie de coopération internationale du Syctom.

## La logique d'influence et de reconnaissance du modèle industriel :

Depuis quelques années, le Syctom a mis en place une stratégie d'influence et commence à gagner en reconnaissance. Cette retombée se manifeste de plusieurs manières :

Le Syctom apparait comme un expert dans le domaine des déchets.

<u>Il joue un rôle de conseil auprès d'autres autorités publiques</u>: maintien des relations avec le Kazakhstan (Ville de Nur-Sultan city, anciennement Astana), projet conjoint avec le SIAAP pour la Métropole de Manille lancé en 2019, échanges avec l'Unesco et alliances de mégapoles, participation au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Par ailleurs, il poursuit des travaux avec la Fondation Autisme France sur le sujet de la mesure des métaux lourds et du lien avec les troubles de la sphère autistique. Une première

conférence est prévue en fin d'année 2019 portée par l'Ecole Normale Supérieure pour rendre compte de l'état de la science sur le sujet et présenter la méthodologie originale retenue pour la suite des travaux de recherche. Il étudie actuellement la préfiguration d'une « Maison des déchets » dédiée à l'éducation et à l'animation sur le thème de l'économie circulaire. D'autres projets sont actuellement à l'étude pour 2020 au Congo ou au Sierra-Leone.

<u>Il prend part à des évènements internationaux</u>: sollicitation par le Commissariat général au développement durable (CGDG) pour la Climate Week en 2018 à l'ONU, participation à la délégation ministérielle française présente au Forum politique de haut niveau de l'ONU (FPHN) en 2019, participation à la Cop 25 à Santiago du Chili fin 2019. Pour 2020, la participation à la semaine mondiale de l'Eau à Stockholm (SIWI) pourrait être une occasion de présenter les sujets conjoints SIAAP/Syctom.

## • <u>Le Syctom mène des campagnes de plaidoyers dans son domaine :</u> il agit à différentes échelles :

<u>Au niveau européen</u>, le Syctom développe une activité de lobbying auprès de l'Union Européenne (UE) pour faire avancer la question du traitement des déchets et influer sur les réglementations. Le Syctom répond régulièrement aux consultations en ligne proposées par l'UE pour recueillir le feed-back des parties prenantes et publie des position papers qui ont pour vocation d'enrichir les travaux des rapporteurs auprès des commissions.

<u>Dans le cadre de la Conférence nationale des déchets</u>, il participe tous les ans à cet évènement. Pour mémoire, le thème prévu pour 2019 est « *Déchets et climat : quels enjeux pour les collectivités territoriales »*.

<u>Au niveau de think tanks,</u> il a commencé des travaux avec l'institut Sapiens. Cette organisation a la volonté de développer une branche dédiée à la réflexion sur le développement durable et en particulier sur les possibilités offertes par le modèle français de gestion des déchets afin de porter cette thématique au bon niveau national et international. Ce projet a commencé en 2019 pour une durée de 3 ans.

## • <u>Le Syctom développe ses partenariats :</u>

Il continue de participer aux travaux des associations à la fois pour recueillir des informations et pour appartenir au cercle des parties prenantes qui s'interrogent sur la question des déchets. Il est notamment membre de l'OREE, de l'Institut national pour l'économie circulaire cotisation (INEC), du Partenariat français pour l'eau (PFE). Des réflexions sont en cours pour adhérer au Comité 21 en 2020 dans la continuité de l'engagement du Syctom à mettre en œuvre concrètement les Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en 2015.

# III. La prospective financière en fonctionnement et en investissement 2020-2028

## 1. Le maintien des soldes budgétaires en fonctionnement

Le solde des dépenses et des recettes de fonctionnement est globalement équilibré sur la période 2020–2027. L'évolution des dépenses et des recettes est principalement liée aux travaux effectués au niveau de l'UVE IP13 et du centre de Saint-Ouen :

## Principales évolutions des marchés de traitement

- Les dépenses d'exploitation sont attendues en augmentation en 2020 et 2021 pour tenir compte des conditions d'exploitation pendant les phases de travaux d'amélioration des centres de traitement et de tri , qui conduisent à un recours plus important aux sites extérieurs et à l'enfouissement et pour anticiper le renouvellement des installations.
- Elles augmentent en 2024 sous l'effet de la hausse de l'enfouissement et d'une moindre incinération des déchets suite à la réduction de capacité de l'UVE IP13 livrée fin 2023/début 2024.
- Elles progressent en 2027 sous le double effet de travaux GER plus importants à l'UIOM de Saint-Ouen et de la mise en service du nouveau site à Romainville intégrant de nouvelles fonctionnalités et des modalités de transport par la voie d'eau.

Par ailleurs, les « autres dépenses courantes » progressent en 2023 sous l'effet du paiement des impositions locales suite à la fin des travaux d'intégration urbaine de Saint-Ouen en 2023 puis en 2025 sous l'effet du paiement des impositions locales du terrain de l'UVE IP 13 livrée fin 2023/début 2024.

## Principales évolutions des ventes de produits d'exploitation

- Une augmentation de 30 M€ entre 2020 et 2021 suite à l'augmentation des tarifs. La stratégie tarifaire mise en place à compter de 2021 découle de la forte hausse des dépenses de TGAP et du besoin de renouvellement des installations.
- La vente des produits baisse en 2024 suite à la division par deux des capacités de la nouvelle installation lvry Paris 13 (700 000 tonnes à 350 000 tonnes). Les recettes énergétiques progressent ensuite jusqu'à la pleine capacité d'Ivry Paris 13.

Données en M€	CA 2019 prévisionnel	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Marchés de trait., GER, conv syndicats	256,0	258,6	275,1	275,0	280,3	284,9	277,2	290,2	309,0	309,8
Frais de personnel	8,7	8,8	9,0	9,1	9,2	9,4	9,5	9,7	9,8	10,0
Soutiens EPT	15,4	15,3	15,2	15,3	15,4	15,6	15,7	15,9	16,2	16,4
Prévention	8,6	9,1	9,3	9,6	9,8	10,1	10,3	10,6	10,9	11,1
Frais financiers	32,5	14,4	13,7	14,5	15,0	14,7	14,7	13,5	12,6	11,5
Autres dépenses courantes	20,7	22,3	22,9	23,5	25,0	24,3	34,6	36,7	37,5	38,7
Amortissements et provisions	58,1	66,0	72,0	69,2	73,3	72,3	83,7	82,4	79,7	88,4
TOTAL DEPENSES DE FONCT.	400,0	394,5	417,0	416,1	428,2	431,2	445,8	459,0	475,6	485,8
Montant total de la redevance	238,8	236,5	266,3	271,6	282,0	288,8	295,1	303,2	311,6	320,3
Subventions perçues	38,5	38,3	38,2	37,4	37,6	37,0	37,6	38,1	38,8	39,2
Ventes de produits et autres recettes	92,6	95,2	95,1	101,3	102,1	89,7	101,2	111,8	115,1	113,6
Charges à étaler / recettes exceptio.	12,3	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
Reprise des excédents N-1	38,0	20,3	6,0	- 1,2	3,0	6,6	1,0	- 0,8	3,5	3,5
TOTAL RECETTES DE FONCT.	420,3	400,5	415,8	419,2	434,8	432,2	445,0	462,5	479,1	486,7
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	20,3	6,0	- 1,2	3,0	6,6	1,0	- 0,8	3,5	3,5	0,9

## 2. La poursuite des investissements

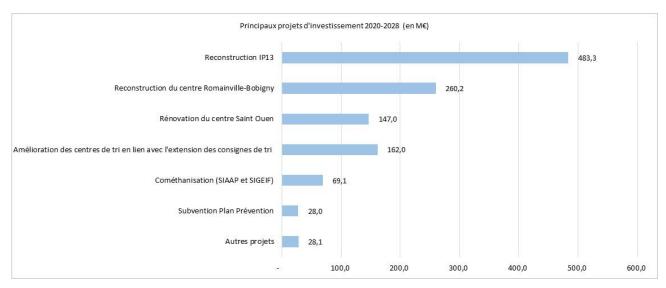
## Les grands équilibres budgétaires

Les dépenses d'équipement se chiffrent en cumul à 1,2 mds € sur la période 2020-2028 (et 1,4 mds € sur 2019-2028). Par contre, elles se concentrent sur la période 2019-2024 (1,3 mds €) ce qui génère un recours à l'emprunt pour des volumes conséquents (près d'1 md €) sur une période resserrée de 6 ans (2019 – 2024).

Données en M€	CA 2019 prévisionnel	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Opérations d'équipement	209,3	338,0	254,1	225,3	160,1	119,5	32,4	15,4	15,3	17,5
Remboursement du capital emprunté	64,4	29,7	29,7	69,2	73,3	72,3	83,7	60,7	79,7	88,4
Avance en compte courant	10,0									
Transferts de sub au compte de résultat	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,5
Reprise besoin de financement n-1										
TOTAL DEPENSES D'INVEST.	284,6	368,6	284,7	295,5	234,4	192,7	117,1	77,0	95,9	106,4
FCTVA	4,5	24,2	29,6	40,3	29,6	25,8	18,4	13,1	3,4	1,1
Subventions perçues, remboursement participations et avances en compte courant	4,0	5,5	9,5	9,4	11,7	0,8	0,8	0,8	0,8	-
Amortissements	58,1	66,0	72,0	69,2	73,3	72,3	83,7	82,4	79,7	88,4
Avance en compte courant					10,0					
Affectation résultats N-1	48,9									
TOTAL RECETTES D'INVEST.	115,5	95,7	111,2	118,9	124,6	98,9	102,9	96,3	83,9	89,5
SOLDE D'INVEST. AVANT EMPRUNT = BESOIN EN EMPRUNT	- 169,1	- 272,9	- 173,6	- 176,6	- 109,8	- 93,8	- 14,1	19,3	- 12,0	- 16,9

## Les grands projets d'investissement

Il est prévu de dépenser 1,2 mds € sur la période 2020-2028 comme exposé dans le PPI ci-dessous.



Projets en M€	Réalisé prévisionnel 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2020-2028
Amélioration continue	11,9	7,7	9,8	7,1	20,2	20,6	7,7	8,1	8,0	10,0	99,3
Extension des consignes de tri	37,9	57,3	5,3	-	-	-	-	-	-	-	62,7
Reconstruction UVE lwy Paris 13	92,6	130,2	131,5	114,0	62,6	45,0	-	-	-	-	483,3
Rénovation du centre de Saint-Ouen	53,4	79,7	40,2	20,0	7,1	-	-	-	-	-	147,0
Reconstruction du centre Romainville-Bobigny	3,5	39,4	38,8	55,7	62,8	46,0	17,4	-	-	-	260,2
Cométhanisation SIAAP-Syctom	7,5	5,7	13,2	13,2	1,8	1,6	1,6	1,6	1,6	-	40,2
Méthanisation SIGEIF-Syctom	1,3	9,6	9,6	9,6	-	-	-	-	-	-	28,9
Plan Prévention	0,6	4,4	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	4,4	28,0
Autres dépenses d'équipement	0,5	3,9	2,9	3,0	2,9	3,6	2,9	2,9	2,9	3,1	28,1
Total des dépenses d'équipement	209,3	338,0	254,1	225,3	160,1	119,5	32,4	15,4	15,3	17,5	1 177,6

#### • Amélioration continue des UIOM :

#### Isséane

En 2020, les prestations suivantes sont planifiées :

- Dispositif complémentaire pour sécuriser le fonctionnement de l'accès pour nettoyage de la grille fluviale de chargement des mâchefers, non réalisé en 2019
- Audit énergétique du site et proposition d'optimisation
- Divers petits travaux de génie civil (suite audit de fin de marché d'exploitation)
- Finalisation de la programmation et intégration dans le contrôle commande du site des variateurs des pompes eau de Seine (économie de prélèvement d'eau)
- Renforcement de la vidéosurveillance du quai de déchargement des OM par l'installation de caméras en face des travées

## **Ivry-Paris XIII**

En 2020, les prestations suivantes sont planifiées :

- Renforcement du système de protection incendie du site (2,2 M€ TTC)
- Travaux d'amélioration des conditions de travail (accès de certains équipements)
- Mise en place d'une vidéosurveillance du quai de déchargement des OM par l'installation de caméras en face des travées, des entrées et des sorties, complétée par 2 radars en entrée et en sortie des quais

## • Reconstruction du centre lvry-Paris XIII

L'année 2020 sera dédiées à la réalisation des ouvrages de génie civil (parking souterrain, fosse de stockage des OMr, bâtiments fours-chaudières / traitements des fumées et valorisation énergétique) ainsi qu'au montage des premiers équipements process à partir du milieu de l'année.

Le projet fait l'objet actuellement de 3 procédures contentieuses devant les juridictions administratives portées par deux associations (Zero Waste France et le Collectif 3R) ainsi que 3 particuliers :

- Contre l'arrêté du Préfet qualifiant le projet d'intérêt général (requête déposée le 16 août 2016),
- Contre l'arrêté du Préfet délivrant le permis de construire (requête déposée le 24 mars 2019)
- Contre l'arrêté du Préfet délivrant l'autorisation d'exploiter requête déposée le 24 mars 2019)
- En appel devant le conseil d'Etat contre une décision favorable au Syctom suite à un référésuspension contre le permis de construire (pourvoi sommaire déposé le 26 août 2019).

## • Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen

## Le nouveau traitement des fumées (115 M€ TTC)

Afin de ne pas impacter notablement la production de vapeur annuelle et permettre au Syctom d'atteindre le niveau de production attendu par CPCU et percevoir la prime d'objectif, il a été décidé d'étager les travaux des lignes 2 et 1 sur deux années civiles distinctes (2020 pour la ligne 2 et 2021 pour la ligne 1).

L'achèvement du projet est planifié pour la fin de l'année 2021, avec la mise en service de la condensation des fumées.

#### Centre de traitement multifilière de Romainville / Bobigny

L'année 2020 sera en particulier consacrée à la mise au point puis au lancement de l'exécution du marché global de conception / réalisation / exploitation / maintenance et à la réalisation des prestations objet de la phase n°1 (études de conception et réalisation des dossiers relatifs aux autorisations administratives (PC, DDAE)).

## Eléments de planning :

- Décembre 2019 : attribution du marché public global de performance
- Avril 2020 à septembre 2022 : Conception et autorisations administratives Exploitation en configuration actuelle
- Septembre 2022 à mars 2027 : Réalisation Exploitation en configuration évolutive (MSI successives des différentes unités durant cette phase)
- A partir d'avril 2027 : Exploitation en configuration future

## Les principales dépenses pour 2020 concernent :

- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera chargée d'assister le Syctom dans la mise au point du marché et le suivi de la phase de conception / autorisations administratives du futur titulaire du marché : 2,4 M€ TTC
- la phase de conception / autorisations administratives (phase n°1: 9 mois sur 30 rémunérés en 2020): 18,7 M€ TTC

## Partenariat d'Innovation Syctom – SIAAP / Projet Cométha

## Phase 3: Construction d'une unité industrielle (48 mois)

Cette unité industrielle sera dimensionnée sur tout ou partie du gisement de boues et de déchets organiques disponibles de façon à présenter une capacité raisonnable au regard du pilote industriel (phase 2). A l'issue de chaque phase, en fonction des livrables rendus, des résultats obtenus et des choix stratégiques, le Syctom et le SIAAP décideront, pour chaque opérateur économique ou groupement d'opérateurs économiques, de la poursuite ou non du partenariat d'innovation. Si les collectivités valident les résultats issus des 2 premières phases, une unique unité industrielle sera construite par l'un des 2 titulaires ayant proposé la solution la plus pertinente au regard des objectifs du projet commun.

## Partenariat avec GRTgaz:

Un accord de partenariat a été conclu entre le Syctom et GRTgaz pour partager leur expertise sur la transformation des boues d'épuration et de la Fraction organique résiduelle (FOr) en gaz renouvelables et sur les différentes technologies concernant la filière pyrogazéification, y compris sa brique méthanation. Il s'agit d'analyser la faisabilité technique d'utiliser la pyrogazéification comme solution de valorisation des digestats de la co-méthanisation, lié au postulat de non-retour au sol du digestat. Pour cela, GRTgaz mettra à disposition du Syctom ses compétences sur les différentes technologies de production de gaz renouvelables et sur la qualité des gaz obtenus.

## Eléments de planning :

- Fin de la phase 1 : Novembre 2019
- Décision de poursuivre avec 1 ou 2 titulaires : Décembre 2019
- Démarrage phase 2, après décision de poursuivre : 1<sup>er</sup> trimestre 2020

## Centres de tri – adaptation des centres à l'extension des consignes de tri

## Centre de tri de NANTERRE

Tenant compte d'une phase d'instruction des dossiers administratifs par les autorités compétentes d'environ 5 mois, il est envisagé un démarrage des travaux au plus tard en février 2020. Sur la base des engagements contractuels du groupement COVED, la mise en service industrielle du centre aurait lieu en fin d'année 2020.

Enfin, à la demande de la mairie de NANTERRE, préalablement au dépôt du permis de Construire, une « convention relative à la construction et à l'exploitation du centre de tri de collectes sélectives de Nanterre »

a été établie entre la commune et le Syctom. Cette convention régit entre autres les conditions de circulation des véhicules gros porteurs de transfert de collectes sélectives qui viendront déversés dans le centre modifié.

## Centre de tri ISSEANE

Le centre de tri ISSEANE, conçu et réalisé dans les années 2000 à 2007 a une capacité autorisée de 30 000 tonnes par an de collectes sélectives multimatériaux dans le cadre d'une modification de l'arrêté préfectoral initial d'autorisation d'exploiter.

Le centre n'est pas adapté à l'extension des consignes de tri mais compte tenu de contraintes techniques fortes, notamment l'exiguïté de l'installation et le fait qu'il soit enterré à –15m et contigu à l'unité de valorisation énergétique, il n'est pas envisageable d'adapter le process industriel à l'extension des consignes, à l'instar des autres centres de tri du Syctom

Toutefois, en réponse au besoin de traitement des déchets alimentaires en cohérence avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte d'août 2015, le Syctom envisage dès lors, au terme du marché d'exploitation actuel du centre de tri, fixé au 30 septembre 2020, la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités de transfert de déchets alimentaires à hauteur de 10 000 t/an et de transfert de collectes sélectives, multimatériaux à hauteur de 25 000 t/an et monomatériaux à hauteur de 5 000 t/an.

Cette opération fera l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre suivi d'un ou plusieurs marchés de travaux qui seront passés à l'issue d'une phase d'études de conception.

## • Centres de tri – amélioration, continue

### Centre de tri de SEVRAN

Depuis le début d'année 2017, le centre de SEVRAN est en capacité de tri des collectes sélectives en consignes élargies, à hauteur de 20 000 tonnes par an. Des travaux d'amélioration des installations de protection incendie sont néanmoins nécessaires.

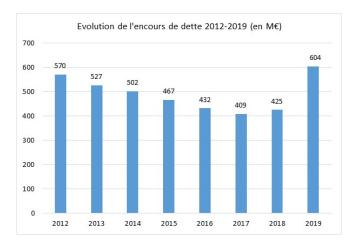
Le Syctom a ainsi notifié en août 2019 à SETEC Environnement un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, visant à la définition d'une installation de protection renforcée dont le montant d'investissement est estimé à 800 000 € HT. Il est prévu la consultation puis la passation d'un marché de travaux en juin 2020, les nouveaux équipements de protection incendie étant attendus pour janvier 2021.

## IV. La structure et la gestion de l'encours de dette

## 1. L'encours de dette actuel

## L'évolution de l'encours de la dette

La dette bancaire devrait s'établir au 31 décembre 2019 à un montant de 604 M€ contre 425 M€ fin 2018. Des négociations sont en cours pour contracter les derniers prêts 2019. Cette estimation pourra donc être amenée à évoluer.

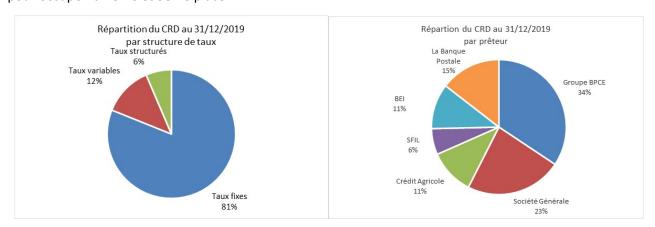


## Les caractéristiques générales de l'encours de dette

Fin 2019, l'encours de dette du Syctom devrait se situer à 605 M€. La part des taux fixe passe à 81 % (contre 64 % fin 2018) sous l'effet d'une contractualisation et d'une mobilisation d'une majorité de taux fixes en 2019 pour bénéficier des conditions de marché très avantageuses (175 M€ contractés en taux fixes entre 0,44 % et 0,49% au moment du DOB).

Ce recours prépondérant aux taux fixes en 2019 devrait permettre de baisser le taux moyen de l'encours de la dette qui passerait de 3,32 % fin 2018 à 3,07 % fin 2019. La durée de vie moyenne est de 9 ans et 6 mois.

Concernant les prêteurs, le groupe BPCE (caisse d'épargne, crédit foncier et crédit coopératif) forme le principal financeur du Syctom en regroupant 34 % de l'encours. Par contre, ces deux dernières années la Société Générale (23 % de l'encours) et la Banque Postale (15 %) ont fortement progressé dans l'encours pour occuper la 2ème et 3ème place.



Caractéristiques de la dette du Syctom	2018	2019 (prévisionnel)		
Capital Restant Dû en fin de période	425 M€	605 M€		
Durée de vie résiduelle	18 ans et 4 mois	19 ans		
Durée de vie moyenne	9 ans et 11 mois	9 ans et 6 mois		
Taux d'intérêt moyen	3,32%	3,07%		
Nombre de lignes	28	31		

## Point sur les prêts structurés

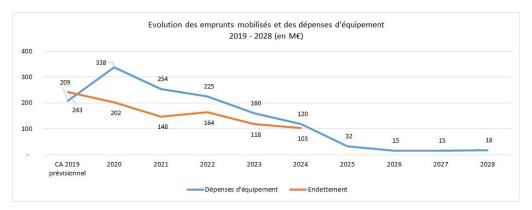
Le Syctom continue d'assainir sa dette en remboursant les prêts structurés les plus risqués quand une opportunité de marché se présente. Cela a été le cas en 2018 avec le remboursement du principal emprunt structuré (taux de change Yen contre Dollar pour un capital restant dû de 24,6 M€). Il a poursuivi cette approche en 2019 en remboursant les 3 derniers prêts structurés détenus chez DEXIA (pour un capital restant dû de 42,6 M€). La part des prêts structurés devrait ainsi de 20 % fin 2018 à 6 % de l'encours fin 2019. Les 3 derniers prêts structurés présentent très peu de risque.

Prêteir	Catégorie d'emprunt	I du au 31/12/2019 Fresiduelle (en l		Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2019
SFIL	B-1	10,6	15,0	Taux fixe 3.57% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	3,61
CREDIT AGRICOLE	D-2	17,0	16,6	Si Euribor 12 M(Postfixé)<=6 alors Inflation française hors tabac + ((1.35/360)*365) sinon Inflation française hors tabac + ((Euribor 12 M(Postfixé)/360)*365)	2,08
CREDIT FONCIER	D-3	11,3	16,8	Taux fixe 3.98% si Spread CMS EUR 20 ans(Postfixé)-CMS EUR 01 an(Postfixé) >= -0.05% sinon (4.5% - 2 x spread)	4,02
TOTAL		38,9			

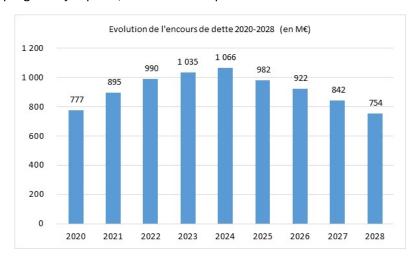
## 2. La stratégie d'endettement sur la période 2020-2028

## Evolution prévisionnelle de la dette sur la période 2020 – 2028

L'endettement progresse afin de pouvoir financer les grands projets dont la réalisation est concentrée sur la période 2020 – 2024 en correspondance avec la dynamique des projets d'équipement.



L'encours de dette progresse jusqu'à 1,1 md€ en 2024 pour ensuite baisser selon les annuités en capital :



#### Les modalités de financement long terme envisagés

La mise en place de la notation en novembre 2018 devait préparer le recours à l'obligataire à partir de l'année 2019. Le programme « Euro Medium Term Notes » (EMTN) à destination des investisseurs (document de présentation du Syctom obligatoire pour recourir à l'obligataire) est cours de préparation pour formaliser l'endettement obligataire pour les prochaines années. Par contre, le marché financier des taux très bas a favorisé le recours au bancaire. C'est pourquoi le recours à l'obligataire est reporté à compter de l'année 2020 sauf opportunité de marché d'ici fin 2019.

Par ailleurs, vu le niveau de liquidité attendu dans les années à venir, le Syctom a formalisé d'autres sources de financement comme annoncé dans le DOB précédent. Il s'agit d'une part de la conclusion d'une enveloppe de 230 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour couvrir les dépenses de l'UVE Ivry Paris 13. Une phase de mobilisation est possible sur la période 2019 − 2024. Elle a aussi contractualisé une convention d'engagement de 200 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Par ailleurs, l'aspect environnemental et RSE des financements sera étudié. Le recours à la notation d'une agence extra financière est actuellement à l'étude.

#### Les modalités de financement court terme envisagés

Le Syctom va renouveler ses lignes de trésorerie contractées l'année dernière et préparer le programme NEU CP comme annoncé au DOB 2019. Pour mémoire, le marché des titres négociables à court terme (NEU CP - Negotiable EUropean Commercial Paper) offre la possibilité de diversifier des sources de financement à court terme des émetteurs comme le Syctom.

## V. Les ratios de gestion et l'épargne

L'objectif recherché est le maintien d'une épargne brute suffisante sur l'ensemble de la période pour ne pas dépasser globalement une capacité de désendettement autour de 15 ans. Il en résulte un pic à 18,9 ans en 2024 suite à la fin des principaux projets (UVE IP 13, Saint-Ouen) et donc la fin du recours à l'investissement (générant un capital restant dû d'un montant d'1 Md€ fin 2024). Par contre, il baisse ensuite graduellement et repasse à 10 ans en 2028.

Données en M€	CA 2019 prévisionnel	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Marchés de trait., GER, conv syndicats	256,0	258,6	275,1	275,0	280,3	284,9	277,2	290,2	309,0	309,8
Frais de personnel	8,7	8,8	9,0	9,1	9,2	9,4	9,5	9,7	9,8	10,0
Soutiens EPT	15,4	15,3	15,2	15,3	15,4	15,6	15,7	15,9	16,2	16,4
Prévention	8,6	9,1	9,3	9,6	9,8	10,1	10,3	10,6	10,9	11,1
Frais financiers	32,5	14,4	13,7	14,5	15,0	14,7	14,7	13,5	12,6	11,5
Autres dépenses courantes	20,7	22,3	22,9	23,5	25,0	24,3	34,6	36,7	37,5	38,7
Amortissements et provisions	58,1	66,0	72,0	69,2	73,3	72,3	83,7	82,4	79,7	88,4
TOTAL DEPENSES DE FONCT.	400,0	394,5	417,0	416,1	428,2	431,2	445,8	459,0	475,6	485,8
Montant total de la redevance	238,8	236,5	266,3	271,6	282,0	288,8	295,1	303,2	311,6	320,3
Subventions perçues	38,5	38,3	38,2	37,4	37,6	37,0	37,6	38,1	38,8	39,2
Ventes de produits et autres recettes	92,6	95,2	95,1	101,3	102,1	89,7	101,2	111,8	115,1	113,6
Charges à étaler / recettes exceptio.	12,3	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
Reprise des excédents N-1	38,0	20,3	6,0	- 1,2	3,0	6,6	1,0	- 0,8	3,5	3,5
TOTAL RECETTES DE FONCT.	420,3	400,5	415,8	419,2	434,8	432,2	445,0	462,5	479,1	486,7
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	20,3	6,0	- 1,2	3,0	6,6	1,0	- 0,8	3,5	3,5	0,9
Charges financières	32,5	14,4	13,7	14,5	15,0	14,7	14,7	13,5	12,6	11,5
EPARGNE BRUTE	28,0	41,6	54,6	63,4	66,8	56,6	71,8	76,6	69,6	75,7
Encours de dette au 31/12/N	603,6	776,7	895,1	990,2	1 034,9	1 066,1	982,4	921,6	841,9	753,5
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	21,5	18,7	16,4	15,6	15,5	18,9	13,7	12,0	12,1	10,0

## Annexe: Tableau des effectifs du Syctom

	EFF	ECTIFS FONCTION PUBL	IQUE TERR	ITORIALE					
			Variations			Effectifs pourvus au 3 oc		obre 2019	Indices de
Cadres d'emplois / Grades	Effectifs proposés au bureau du 23 mai 2019	Effectifs proposés au bureau du 3 octobre 2019	Création Suppression		Total variations	Titulaires	Contractuels	Total	rémunération (indice majoré mini/maxi)
		Catégorie A	4						
Collaborateur de cabinet	1	1				0	1	1	
Directeur Général des Services + de 400 000h	1	1				1	0	1	818/HED3
Directeur Général Adjoint + de 400 000 h  DGST Ville + de 400 000 h	2	1				1	0	1	670/HEB3 743/HEC3
DGS1 VIIIe + de 400 000 h	ı	Cadre d'emplois des ingén	ieurs territoria	ıx		1	U	'	743/REC3
Ingénieur général	0	1	1		1	0	0	0	1027/HED3
Ingénieur en chef hors classe	2	2				0	2	2	628/HEB bis
Ingénieur en chef	7	7				4	2	6	404/792
Ingénieur principal	24	26	2		2	15	8	23	512/798
Ingénieur principal à temps non complet (21h)	1	1				0	0	0	512/798
Ingénieur	23	24	1		1	7	14	21	388/669
	-	Cadre d'emplois des ad							
Administrateur hors classe	0	1	1		1	0	0	0	667/HEB bis 3
Administrateur	0	0				0	0	0	461/792
		Cadre d'emplois des attac	hés territoriau	ĸ					
Directeur territorial	1	1				0	0	0	596/813
Attaché principal	11	11				5	2	7	494/798
Attaché territorial	12	13	1		1	6	5	11	388/669
Sous total 1	86	92	6	0	6	40	35	75	
		Catégorie E	3						
		Cadre d'emplois des techni	ciens territoria	ux			1		
Technicien principal de 1ère classe	4	4				3	0	3	392/587
Technicien principal de 2ème classe	3	3				1 -	0	1 -	356/534
Technicien	2	2 Cadre d'emplois des rédact	taure tarritoria	IV		2	0	2	343/503
Rédacteur principal de 1ère classe	4	4				4	0	4	392/587
Rédacteur principal de 2ème classe	5	5		1		3	0	3	356/534
Rédacteur	12	12		1		10	0	10	343/503
Sous total 2	30	30	0	2	0	23	0	23	
		EFFECTIFS FONCTION PUBLIC	QUE TERRITO	RIALE					
				Variations		Effoctifo	pourvus au 3 oct	obro 2010	Indices de
Cadres d'emplois / Grades	Effectifs proposés au bureau du 23 mai 2019	Effectifs proposés au bureau du 3 octobre 2019	Création	Suppression	Total variations	Titulaires	Contractuels	Total	rémunération (indice majoré mini/maxi)
		Catégorie C	<u> </u>						IIIIIIIIIIIIII
		Cadre d'emplois des agents de	maitrise territo	oriaux					
Agent de maîtrise principal	1	1				1	0	1	351/495
Agent de maîtrise	1	1				1	0	1	331/467
	,	Cadre d'emplois des adjoints te	chniques territ	oriaux					
Adjoint technique principal de 1ère classe	0	0				0	0	0	350/466
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1				1	0	1	328/418
Adjoint technique	1	1				1	0	1	326/367
		Cadre d'emplois des adjoints adr	ministratifs terr	itoriaux					
Adjoint administratif principal 1ère cl.	4	4				3	0	3	350/466
Adjoint administratif principal 2ème cl.	15	15		1		12	0	12	328/418
Adjoint administratif	9	9				9	0	9	326/367
Sous total 3	32	32	0	1	0	28	0	28	
		-							
		Familia -144	Se						
D		Emplois aide							
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1	1				0	0	0	
Sous total 4	1	1				0	0	0	
		Contrats d'appren	tissage						_
Contrat d'apprentissage	3	3				0	1	1	
Sous total 4	3	3				0	1	1	
Effectif total FPT	152	158	6	3	6	91	36	127	